

I. Contexte :

Le budget primitif 2020 soumis au vote de l'Assemblée départementale, traduit la volonté du Département du Loiret de maintenir son engagement vis-à-vis de la population et des territoires et de mener jusqu'à leur terme les projets et actions du mandat 2015-2021.

Acteur de proximité et chef de file de la solidarité, le Département doit plus que jamais, être présent sur le terrain en développant des projets innovants et en apportant des réponses adaptées aux besoins des territoires et des Loirétains.

En 2020, la collectivité évoluera toujours dans un contexte contraint par l'application du dispositif de contractualisation sur le respect de l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement sous le seuil de +1,2%. Les réflexions menées dans le cadre de la préparation budgétaire ont permis de dégager plusieurs axes de travail permettant de respecter une trajectoire plane par rapport à 2017 pour maintenir une capacité à investir.

Par ailleurs ainsi que le prévoit la loi de finances, 2020 sera la dernière année d'autonomie fiscale pour les départements puisque dès 2021 il s'opèrera un transfert vers le bloc communal du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera remplacé par une fraction de TVA. Les départements seront ainsi plus dépendants de ressources nationales sensibles à la conjoncture. Economique.

II. Présentation du dossier :

1. Un budget de 705.9 M€ qui traduit une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin d'absorber la nette accélération des opérations d'équipement

Le projet de budget primitif 2020 évolue au global de +0,7 % par rapport au voté 2019 et préserve les équilibres budgétaires conformément aux ratios cibles du Département : un taux d'épargne brute de 12,9 % et une capacité de désendettement de 6,4 ans.

- Les recettes d'exploitation en baisse (-0,9%) suite à la poursuite de la mise en œuvre de la facturation nette auprès des établissements personnes âgées et personnes handicapées.

La baisse constatée de -5,2 M€ provient essentiellement du changement de méthode relatif au recouvrement des frais d'hébergement décidé en 2019. La mise en œuvre progressive de cette mesure technique, sans impact sur les équilibres financiers globaux, se poursuivra en 2020.

Les recettes fiscales enregistrent une certaine stabilité par rapport à 2019 (+0,7%) et pour la quatrième année consécutive le Département ne proposera pas de hausse de taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Sur la base de la notification reçue en novembre 2019, l'évolution du produit de la CVAE est anticipée à 47,6 M€ soit + 2,5%. Compte tenu des incertitudes liées à l'évolution du marché immobilier, le projet de BP 2020 intègre une estimation prudente des DMTO en conservant le même montant voté qu'en 2019 (85 M€).

Enfin, le montant de la dotation globale de fonctionnement est anticipé à un niveau stable pour 2020 soit 63,5 M€ sous réserve du respect par le Département d'une évolution de ses dépenses de fonctionnement sous le seuil de +1,2 % imposé par le dispositif de «contractualisation ».

- Les dépenses de fonctionnement en baisse (-0,7%) corrélativement à la poursuite de la mise en œuvre de la facturation nette.

Les aides : 330,5 M€

Les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) poursuivent leur progression en 2020 pour atteindre 163 M€ (+2,3 % par rapport à 2019).

A contrario, les frais d'hébergement (103,3 M€) enregistrent une nouvelle baisse entre 2019 et 2020 (-7,6%), en raison de la poursuite du déploiement de la facturation nette dans les établissements médicaux sociaux relevant du secteur des personnes âgées et handicapées (-9M€). Dans le domaine de l'enfance et plus particulièrement concernant l'accueil des MNA il est anticipé un certain ralentissement des jeunes pris en charge.

Les contributions obligatoires (28,2 M€) sont en progression de +3,3%. Cette augmentation est principalement liée à la contribution versée au SDIS conformément à la convention pluriannuelle de partenariat.

Les subventions (14,9 M€) sont maintenues à un niveau proche de 2019.

Les charges de personnel : 99,8 M€

Les charges de personnel présentent une hausse de +3,1% par rapport au voté 2019, sous l'effet de mesures gouvernementales, d'effet de périmètre et de mesures internes volontaristes permettant d'améliorer le pouvoir d'achat de certaines catégories de personnel.

Les achats : 46,3 M€

Les réflexions menées pour optimiser les interventions du département se poursuivent et portent leurs fruits, puisque le budget enregistre une baisse des achats de -0,2% entre le voté 2019 et le projet de BP2020. Un effort a notamment été réalisé pour réduire les achats liés au fonctionnement interne de l'institution.

Les frais financiers : 11,2 M€

La baisse des frais financiers se poursuit avec une évolution de -8,3%, grâce l'optimisation de l'encours de dette et à la souscription de nouveaux emprunts à des taux d'intérêts très performants

- Des dépenses d'équipement (170,2 M€) en augmentation (2%) traduisant la montée en puissance des opérations du mandat

En 2020 le Département investira massivement sur le territoire (+12,5%) en tant que maître d'ouvrage (118 M€). Conformément aux engagements du projet de mandat 2015-2021, priorité sera donnée :

- à l'amélioration des infrastructures et réseaux (55,7 M€) dont le programme pluriannuel d'amélioration des chaussées, le pont de Chatillon-sur-Loire, le franchissement de Loire de Jargeau et le Très Haut Débit ;
- à la qualité de vie des collégiens (47,1 M€) dont la construction du collège Nord Est d'Orléans et des deux collèges de Pithiviers, la restructuration de la demi-pension de Beaugency et l'entretien des collèges;
- aux ressources naturelles (4,4 M€) dont le Canal d'Orléans et la Loire à vélo.

Le Département poursuivra également son appui aux territoires au titre de ses programmes d'aides (50,1M€), en leur apportant d'une part un appui technique et une expertise dans le cadre du dispositif « CAP Loiret » et d'autre part des aides financières (20,7 M€) pour la réalisation de leurs projets. En complément, 10,3 M€ seront investis pour le déploiement du

Très Haut débit, 3,5 M€ pour la création d'établissements PH, 3,3 M€ pour les travaux dans les EHPAD et 4,8 M€ pour le SDIS.

Le financement des investissements sera assuré à 46 % par des recettes propres et 54 % par l'emprunt (93,2 M€).

2. Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement

En intégrant les propositions du budget 2020, la situation globale des autorisations de programme et des autorisations d'engagement évolue ainsi :

- 11,1 M€ d'AE nouvelles dont 5,7 M€ millésimées 2020 (et +5,4 M€ d'ajustements sur les millésimes antérieurs) ;
- 104,7 M€ d'AP nouvelles dont 47,1 M€ millésimées 2020 (et +57,6 M€ d'ajustements sur les millésimes antérieurs).

3. Le dispositif de gestion de la dette et de la trésorerie

Souhaitant poursuivre sa contribution au développement du territoire et remplir les missions qui sont les siennes, le Département doit développer ses projets tout en optimisant la progression de sa dette en volume et en coût.

Ainsi, la stratégie de financement du Département vise à intégrer au mieux la dette future, strictement nécessaire, dans un commun effort de gestion des dépenses et d'une capacité de désendettement contenue sous le seuil de 10 années.

En outre, le Département doit maintenir une exposition limitée aux risques tel qu'il en ressort du classement actuel de la dette départementale selon la Charte Gissler (95,09 % de sa dette est classée 1A ce qui correspond au type de dette le moins risqué en indice sous-jacent et en structure).

Cette gestion maîtrisée et sécurisée de l'endettement doit s'accompagner, concernant les lignes de trésorerie, de mesures visant à limiter les zones de tension et optimiser leur coût en cas d'utilisation et de non-utilisation.

Dans cette optique et afin de diversifier ses financements et de réduire les coûts liés à sa politique d'endettement, le Département poursuivra en 2020 son financement directement sur les marchés financiers, afin de bénéficier de taux très attractifs.

A la date du 1er janvier 2020, l'encours de la dette présentait les caractéristiques suivantes :

- Encours total de la dette : 414 383 080 € soit une hausse de 8,6 % par rapport au 1er janvier 2019.

La dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure de la Charte Gissler :

- 394 056 103 € (95,09%) de dette classée 1-A,
- 16 406 780 € (3,96%) de dette classée 1-B,
- 3 920 197 € (0,95%) de dette classée 1-C.

III. Décisions proposées :

- adopter le budget primitif 2020 annuel qui s'équilibre à la somme de 705 866 988 € (budget principal), 714 369 616 € (budgets consolidés des budgets annexes) ;
- adopter le budget pluriannuel suivant : 11 059 196,07 € d'AE nouvelles dont 5 638 488 € millésimées 2020 et 104 742 653,26 € d'AP nouvelles dont 47 087 980 € millésimées 2020 ;
- entériner la stratégie d'endettement telle que présentée au point 3 du rapport.

Annexe 1 : PRESENTATION DU PROJET DE BP 2020

Table des matières

1	Présentation générale des recettes	2
1.1	Recettes de fonctionnement : 572,8 M€ (-0,9%)	2
1.1.1	Recettes fiscales : 443,9 M€ (+0,7%).....	3
1.1.1.1	Impositions directes : 248,4 M€ (+1,9%).....	4
1.1.1.2	Fiscalité reversée	7
1.1.1.3	Impôts indirects : 195,6 M€ (-0,7%).....	8
1.1.2	Recettes non fiscales : 128,8 M€ (-6%).....	12
1.1.2.1	Dotation Globale de Fonctionnement : 63,5 M€.....	12
1.1.2.2	Autres participations, remboursements, subventions et divers : 54,1 M€ (-10,4%)	13
1.1.2.3	Produits des services, domaniaux, exceptionnels et financiers : 5,5 M€ (-26%)	14
1.1.2.4	Allocations compensatrices de fiscalité : 1,9 M€ (-3,4%)	15
1.1.2.5	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 0,76 M€.....	16
1.1.2.6	Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 3 M€.....	16
1.2	Recettes d'investissement : 133,1 M€ (-10,9%)	17
1.2.1	Fonds de compensation pour la TVA : 14,3 M€ (+ 13%)	17
1.2.2	Subventions d'investissement : 17,3 M€ (-19,3%).....	18
1.2.3	Autres immobilisations financières : 1,4 M€ (+151,4%).....	18
1.2.4	Travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandat : 3,3 M€.....	19
1.2.5	Emprunt d'équilibre : 93,2 M€ (-16,4%).....	19
2	Présentation générale des dépenses	20
2.1	Les dépenses du budget pluriannuel	20
2.2	Les dépenses du budget annuel : 705,9 M€ (+0,7%)	23
2.2.1	Les dépenses de fonctionnement : 499,7 M€ (-0,7%)	23
2.2.1.1	Aides : 330,5 M€ (-1,6%).....	24
2.2.1.2	Masse salariale : 99,8 M€ (+3,1%)	27
2.2.1.3	Achats : 46,3 M€ (-0,2%).....	28
2.2.1.4	Frais financiers : 11,2 M€ (-8,3%).....	28
2.2.1.5	Les autres dépenses de fonctionnement : 11,9 M€ (2,7%)	29
2.2.2	Les dépenses d'investissement : 206,2 M€ (+4,2%)	30
2.2.2.1	Au titre des opérations en maîtrise d'ouvrage (dépenses d'équipement et opérations pour compte de tiers) : 118 M€ (+ 12,5%)	31
2.2.2.2	Au titre des programmes d'aides : 50,1 M€ (-14,1%).....	32
2.2.2.3	Autres dépenses d'investissement : 2,1 M€ (-41%).....	33
2.2.2.4	Emprunts (hors autre dette et dépôts et cautionnements reçus) : 32 664 903 M€ (+ 5,9%).....	33
	Les grands équilibres du projet de budget primitif 2020 :	34
3	Présentation du projet de budget 2020 par politique	35

1 Présentation générale des recettes

Les recettes totales du projet de budget primitif 2020 s'établissent à **705 866 988 €** (-3% par rapport au voté 2019 hors résultats) et se ventilent par section comme suit :

- en fonctionnement : 572 753 698 € en baisse de -0,9% ;
- en investissement : 133 113 290 € en baisse de -10,9% dont :
 - o 39 898 250 € de recettes propres ;
 - o 93 215 040 € d'emprunt d'équilibre.

1.1 Recettes de fonctionnement : 572,8 M€ (-0,9%)

Le tableau suivant présente l'évolution des recettes de fonctionnement entre 2019 et 2020 en distinguant les recettes fiscales des recettes non fiscales.

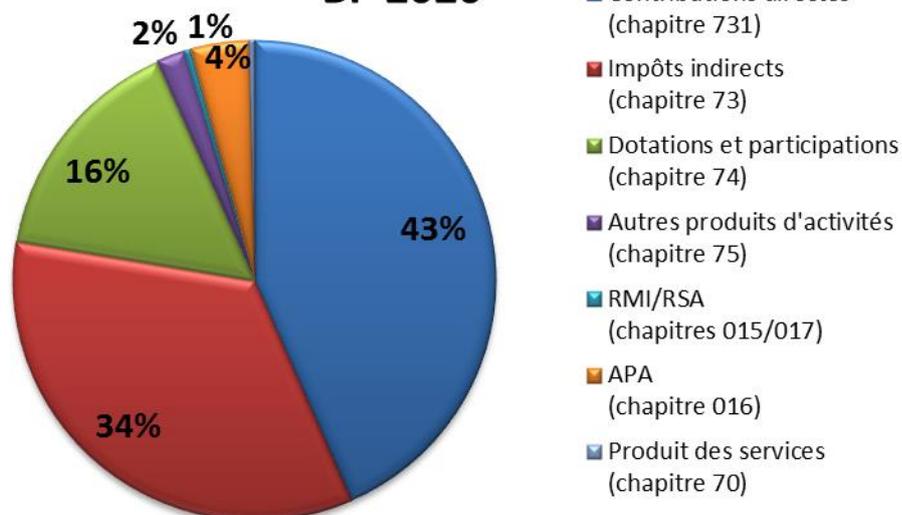
La baisse constatée de -5,2 M€ provient essentiellement du changement de méthode relatif au recouvrement des frais d'hébergement décidé en 2019 avec un démarrage au 2nd semestre. En effet, les établissements se tournent désormais directement auprès de leurs usagers et le Département n'assure plus l'avance aux établissements. Cela se traduit donc par une baisse des recettes (remboursements provenant des établissements) et une baisse corrélative en dépenses de fonctionnement (avance du Département).

La mise en œuvre progressive de cette mesure se poursuivra en 2020, avec une mise en œuvre décalée au mois d'avril pour les établissements publics personnes âgées. L'effet en année pleine de la facturation nette sera donc atteint en 2021.

OBJET	CA 2018	VOTE 2019	PROJET DE BP 2020	% PROJET DE BP 2020/2019	ECART PROJET BP 2020 /2019
TOTAL GENERAL	591 301 768 €	577 913 131 €	572 753 698 €	-0,89%	-5 159 433 €
TOTAL RECETTES FISCALES	439 099 530 €	440 865 540 €	443 986 975 €	0,71%	3 121 435 €
TOTAL RECETTES NON FISCALES	152 202 238 €	137 047 591 €	128 766 723 €	-6,04%	-8 280 868 €

Le graphique suivant représente la répartition des recettes de fonctionnement du projet de BP 2020. Par souci de lisibilité, les montants des chapitres inférieurs à 1 %, ne sont pas affichés. **Les principales ressources du Département demeurent ainsi les recettes fiscales** puisqu'elles représentent 77% des recettes globales contre 76% en 2019.

Recettes de fonctionnement au projet de BP 2020



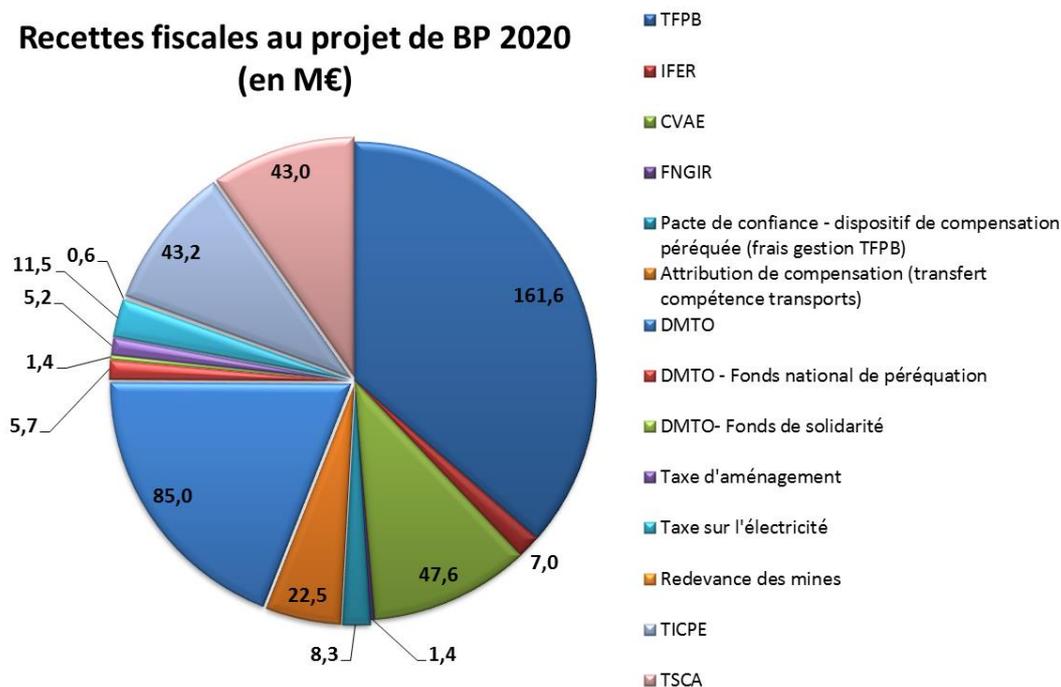
1.1.1 Recettes fiscales : 443,9 M€ (+0,7%)

La présentation détaillée des recettes fiscales figure ci-après et montre leur évolution entre 2018 et 2020 :

Recettes fiscales					
OBJET	CA 2018	Voté 2019	Projet de BP 2020	% Projet BP 2020 / 2019	Ecart Projet BP 2020 / 2019
Contributions directes (chapitre 731)	238 086 741 €	243 804 746 €	248 377 931 €	1,9%	4 573 185 €
TFPB	155 325 414 €	158 387 514 €	161 555 265 €	2,0%	3 167 751 €
IFER	6 838 401 €	6 927 322 €	7 031 232 €	1,5%	103 910 €
CVAE	44 405 537 €	46 446 040 €	47 584 789 €	2,5%	1 138 749 €
FNGIR	1 385 642 €	1 385 642 €	1 385 642 €	0,0%	0 €
Pacte de confiance - dispositif de compensation péréquée (frais gestion TFPB)	7 612 292 €	8 138 774 €	8 301 549 €	2,0%	162 775 €
Attribution de compensation (transfert compétence transports)	22 519 455 €	22 519 454 €	22 519 454 €	0,0%	0 €
Impôts indirects (chapitre 73)	201 012 789 €	197 060 794 €	195 609 044 €	-0,7%	-1 451 750 €
DMTO	85 888 722 €	85 000 000 €	85 000 000 €	0,0%	0 €
Fonds national de péréquation des DMTO 1	7 683 154 €	8 468 867 €	5 700 000 €	-32,7%	-2 768 867 €
Fonds national de péréquation des DMTO 2- Fonds de solidarité	1 206 125 €	1 596 597 €	1 400 000 €	-12,3%	-196 597 €
Taxe d'aménagement (7323+7324+7327)	7 127 554 €	5 307 186 €	5 220 900 €	-1,6%	-86 286 €
Taxe sur l'électricité	11 560 284 €	11 500 000 €	11 500 000 €	0,0%	0 €
Redevance des mines	848 202 €	500 000 €	600 000 €	20,0%	100 000 €
TICPE	43 409 170 €	43 188 144 €	43 188 144 €	0,0%	0 €
TSCA	43 289 578 €	41 500 000 €	43 000 000 €	3,6%	1 500 000 €
TOTAL RECETTES FISCALES	439 099 530 €	440 865 540 €	443 986 975 €	0,7%	3 121 435 €

Le graphique suivant représente la répartition des principales recettes fiscales au projet de BP 2020. **La taxe foncière sur les propriétés bâties est ainsi la principale ressource du Département** puisqu'elle représente 36% du montant global. **Viennent ensuite les DMTO** qui représentent quant à eux 19% des recettes fiscales. Le Département bénéficie depuis 2016 de la dynamique du marché immobilier. Le projet de BP 2020 intègre toutefois une estimation prudente en conservant le même montant de DMTO voté qu'en 2019.

Recettes fiscales au projet de BP 2020 (en M€)



1.1.1.1 Impositions directes : 248,4 M€ (+1,9%)

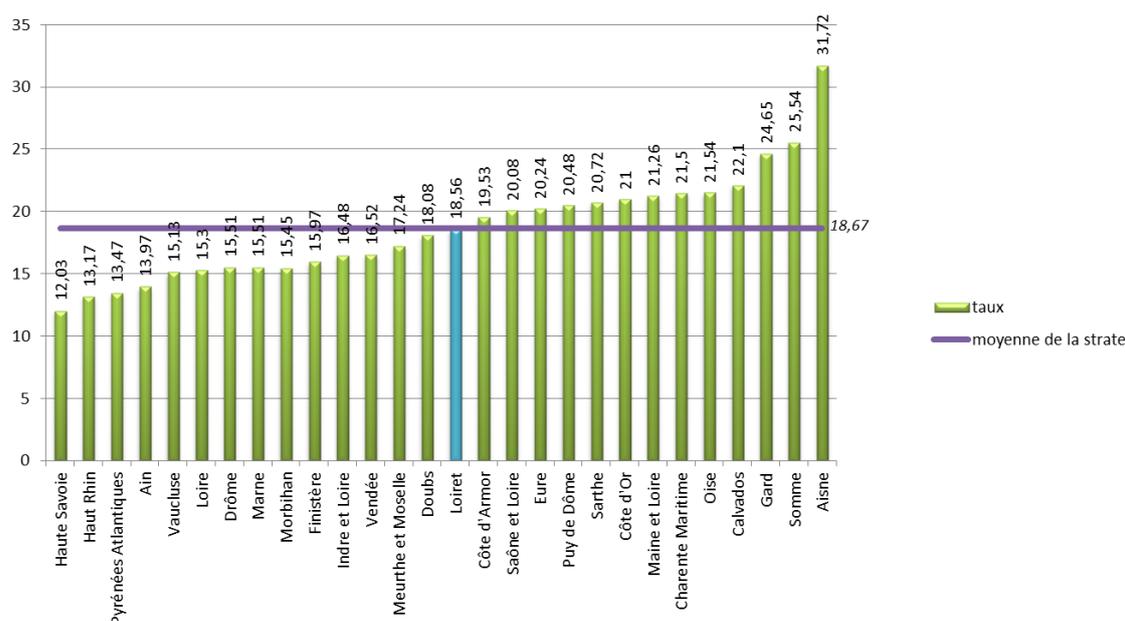
1.1.1.1.1 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 161,5 M€ (+2 %)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Des exonérations, permanentes ou temporaires, peuvent s'appliquer. La TFPB est établie une fois par an et pour l'année entière d'après la situation au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition.

Les taux sont votés par les communes, les EPCI (hors EPCI sans fiscalité propre) et les départements.

En 2019, le taux de la TFPB du Loiret a été reconduit à **18,56 %** et **demeure ainsi légèrement en-dessous de la moyenne des départements de la même strate (18,67%)**. Au niveau national, le Loiret se situe au 39^{ème} rang des départements (par ordre croissant).

Taux de TFPB votés en 2019 dans les départements de la même strate que le Loiret



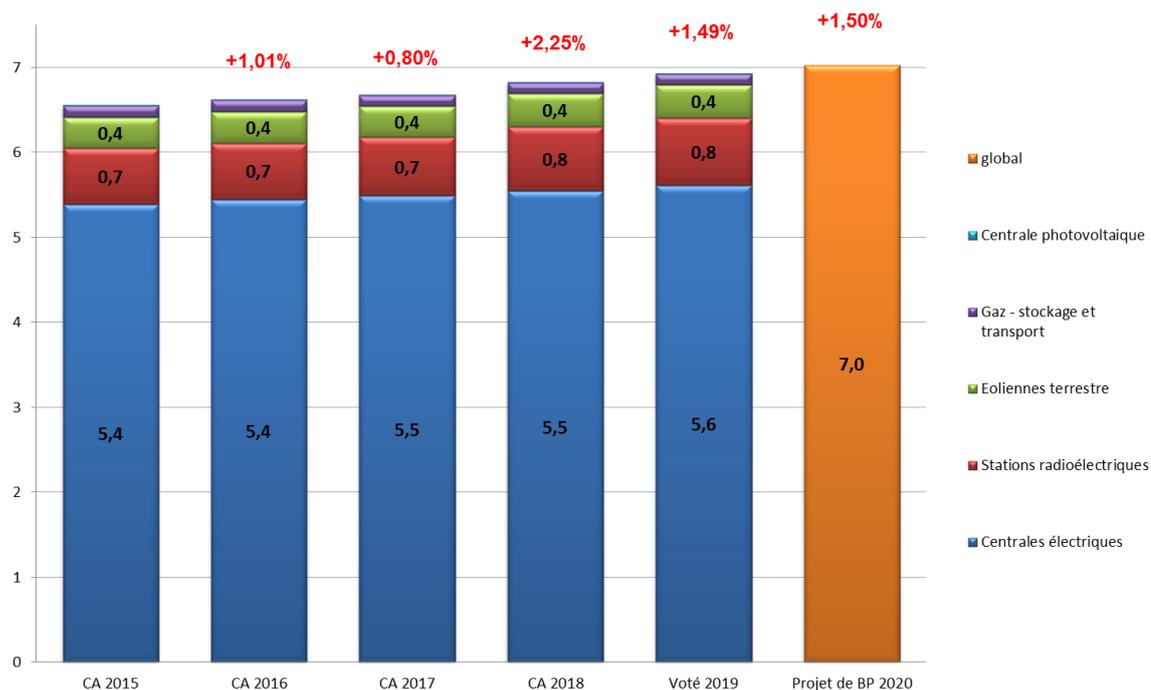
Le produit fiscal de 161 555 265 € prévu au projet de BP 2020 résulte d'une évolution estimée de **+2 %**, soit une progression proche de l'évolution moyenne des bases de TFPB constatée entre 2012 et 2019 (+2,2%), sans augmentation du taux.

Le projet de loi de finances 2020 a confirmé la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des communes à partir de 2021. Selon les engagements du Gouvernement cette perte sera compensée à « l'euro près » par une fraction de TVA qui serait calculée sur la base des valeurs locatives de 2020 avec application du taux 2019 de TFPB. Outre la perte de l'autonomie fiscale, cette mesure exposera désormais les départements à être plus dépendant de ressources nationales et sensibles à la conjoncture économique.

1.1.1.1.2 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 7 M€ (+ 1,5%)

Depuis 2010, certains redevables exerçant une activité dans le secteur de l'énergie, des télécommunications et du transport ferroviaire doivent s'acquitter de l'IFER. Il est constitué de plusieurs composantes perçues par l'ensemble des collectivités territoriales. Pour 2020, il est anticipé une évolution de +1,5%, soit un montant de 7 031 232 €.

Evolution du produit des IFER depuis 2015 (en M€)



1.1.1.1.3 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 47,6 M€ (+2,5%)

La CVAE est acquittée par les entreprises et travailleurs indépendants dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €. Un dégrèvement payé par l'Etat s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€. Le produit de la CVAE est réparti depuis 2017 entre les différents niveaux de collectivités territoriales selon cette répartition :

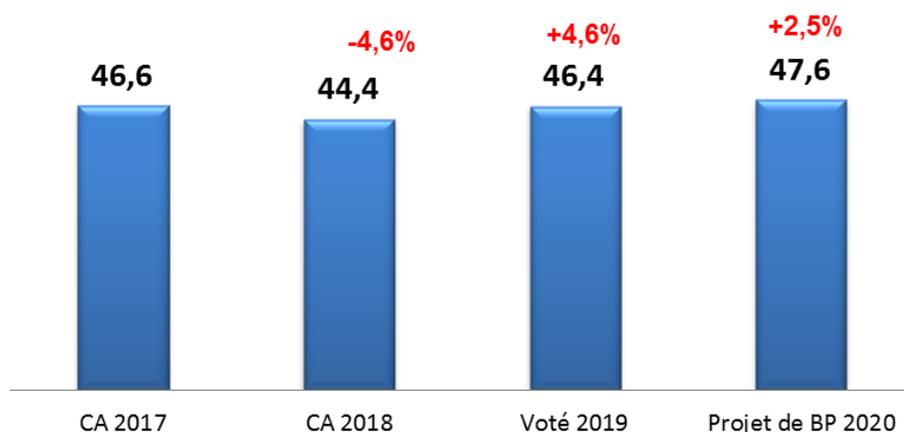
- 50 % pour les régions ;
- 26,5 % pour les communes et intercommunalités ;
- **23,5 % pour les départements.**

Si le taux de la CVAE ne peut être modulé par la collectivité, celle-ci peut toutefois appliquer des dégrèvements facultatifs ou des exonérations pour certaines activités. **En 2019, un encaissement de 46 446 040 € devrait être constaté**, correspondant à la notification communiquée par la DRFIP au département en mars 2019. La décomposition est la suivante :

- CVAE payée : 36 322 664 € ;
- CVAE dégrévée et exonérée : 10 123 376 €.

Sur la base de la notification reçue en novembre 2019, l'évolution du produit de la CVAE au projet de BP 2020 est anticipée à **47 584 789 € soit + 2,5%**.

Evolution du produit de la CVAE depuis 2017 (en M€)



A titre indicatif, ce sont **les entreprises des secteurs du commerce de gros qui rapportent le plus de produit au Département** suivi des entreprises exerçant dans les domaines des travaux de constructions spécialisés, de l'activité des sièges sociaux et du conseil de gestion, du commerce de détail et enfin de la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné.

1.1.1.2 Fiscalité reversée

1.1.1.2.1 Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1,4 M€

Le FNGIR a été créé afin d'assurer à chaque collectivité locale la compensation des conséquences financières de la réforme fiscale de 2010. La compensation a été établie, pour chaque département, sur la base de la comparaison de ses ressources financières avant et après la réforme fiscale.

Le montant de 1 385 642 € prévu au projet de BP 2020 correspond au montant 2019. Ce montant est constant depuis 2013 et devrait rester à ce niveau tant que l'Etat ne décide pas de l'intégrer dans les variables d'ajustement.

1.1.1.2.2 Dotation de compensation péréquée (frais de gestion de la TFPB) : 8,3 M€ (+2 %)

Ce dispositif, issu du pacte de confiance et de solidarité proposé par le gouvernement le 16 juillet 2013, avait pour objectif d'apporter de nouvelles ressources aux départements permettant une meilleure couverture du reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS).

Depuis le 1^{er} janvier 2014 les frais de gestion de la TFPB sont transférés de l'Etat vers les départements.

Le montant prévu au projet de BP 2020 de 8 301 549 € est proche de celui de 2019.

1.1.1.2.3 Attribution de compensation (transfert compétence Transports) : 22,5 M€

Il s'agit de la dotation de compensation versée par la Région dans le cadre du transfert de la compétence Transports. Ce montant de 22 519 454 € est figé depuis les accords intervenus en 2017 entre le Département et la Région sous l'égide de la CLERCT.

1.1.1.3 **Impôts indirects : 195,6 M€ (-0,7%)**

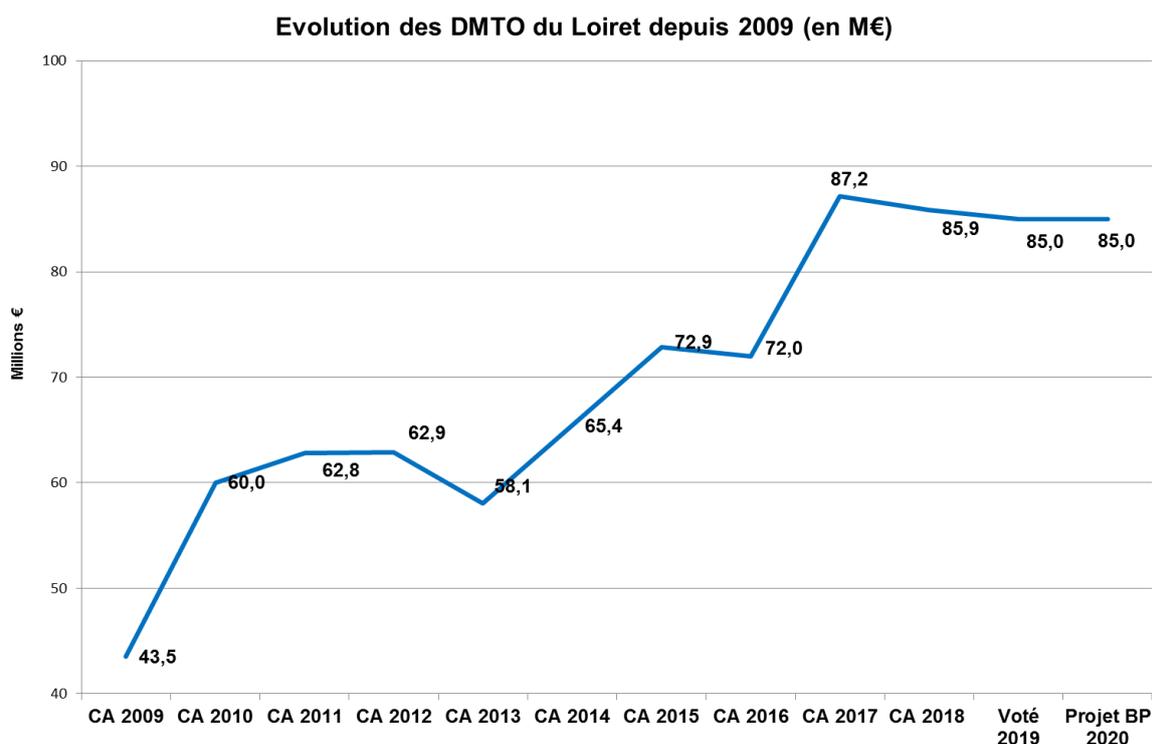
1.1.1.3.1 Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et taxe additionnelle : 85 M€

Les DMTO se composent d'une part, du droit départemental d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, transférés aux départements en vertu de la loi du 7 janvier 1983 et d'autre part, de la taxe additionnelle.

Depuis 2014, le taux de la taxe de publicité foncière peut être modulé par les conseils départementaux dans une fourchette allant de 1,2 % à 4,5 %. Les départements ont porté en quasi-totalité ce taux au plafond de 4,5 %. Seuls quatre départements ont maintenu un taux à 3,8%. Le Loiret maintiendra son taux pour 2020 à 4,5%.

Après une année 2017 particulièrement favorable (87,2 M€) le produit des DMTO s'est stabilisé à un niveau proche des 86 M€ en 2018. Par prudence, il est prévu en 2020 un produit de 85 M€, qui sera ajusté en décision modificative en fonction des réalisations 2019 et de la tendance sur les premiers mois de l'année 2020.

Le graphique ci-dessous traduit un produit de DMTO volatile et qui semble arriver en haut de cycle :



1.1.1.3.2 Fonds de péréquation DMTO (fonds DMTO 1 et DMTO 2 - Pacte de confiance) : 7,1 M€

- **1^{er} fonds de péréquation des DMTO : 5,7 M€**

Il est proposé pour 2020 un **bénéfice net de 4 000 000 M€**, correspondant à la moyenne des prélèvements et reversements constatés sur la période 2013-2019. Le tableau suivant montre la difficulté d'anticiper le résultat net de ce fonds de péréquation qui dépend fortement de l'évolution des produits de DMTO que perçoivent les autres départements.

Fonds de péréquation DMTO 1	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Notifié 2019	Projet de BP 2020	Evolution 2020/2019
Prélèvement	2 396 118 €	4 184 047 €	0 €	4 554 684 €	0 €	1 700 000 €	-
Reversement	3 120 480 €	6 605 854 €	7 414 152 €	7 683 154 €	8 468 867 €	5 700 000 €	-32,7%
Résultat net	724 362 €	2 421 807 €	7 414 152 €	3 128 470 €	8 468 867 €	4 000 000 €	-52,8%

- **2^{ème} fonds de péréquation des DMTO (fonds de solidarité) : 1,4 M€**

L'hypothèse retenue au titre de 2020 est une contribution nette pour le Département du Loiret à hauteur de 3 800 000 M€ soit un montant proche de la moyenne 2014-2019. Depuis 2014, le Loiret a toujours été contributeur net de ce dispositif de péréquation :

Fonds de solidarité DMTO 2	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Notifié 2019	Projet de BP 2020	Evolution 2020/2019
Prélèvement	4 870 656 €	4 559 574 €	5 165 407 €	5 903 482 €	6 069 341 €	5 200 000 €	-14,3%
Reversement	1 455 559 €	1 164 917 €	1 164 231 €	1 206 125 €	1 596 597 €	1 400 000 €	-12,3%
Résultat net	- 3 415 097 €	- 3 394 657 €	- 4 001 176 €	- 4 697 357 €	- 4 472 744 €	- 3 800 000 €	-

1.1.1.3.3 Taxe d'Aménagement : 5,2 M€ (-1,6%)

La taxe d'aménagement a été instaurée par délibération du 30 septembre 2011, sur l'ensemble du territoire au taux de 2,5 % et individualisée comme suit selon le choix du Département :

- Financement du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) : 0,3 % ;
- Financement des espaces naturels sensibles (ENS) : 2,2 %.

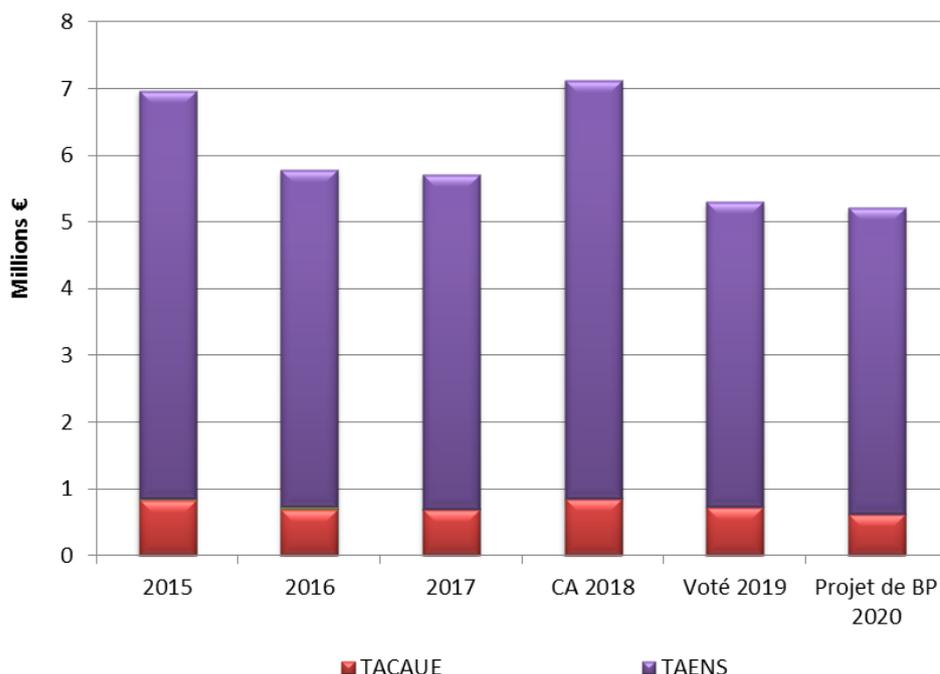
La taxe est perçue avec un décalage de 12 mois après la prise de l'arrêté d'autorisation de construire.

Le montant prévu au projet de BP 2020 est en légère baisse (-86 286 €) par rapport à 2019. Les 5 220 900 € se ventilent comme suit :

- 620 900 € au titre de la TACAUE ;
- 4 600 000 € au titre de la TAENS.

L'évolution depuis 2015 :

Evolution de la Taxe d'aménagement depuis 2015 (CAUE et ENS)



1.1.1.3.4 Taxe sur la consommation finale d'électricité : 11,5 M€

Depuis 1976, le département perçoit la taxe départementale sur l'électricité devenue taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE).

Depuis 2012, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le département perçoit également la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), en lieu et place des communes de moins de 2000 habitants.

Conformément aux décisions de l'assemblée délibérante du 12 juin 2015, les coefficients en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 sont les suivants :

- TDCFE : 4,25 (coefficient maximal autorisé) ;
- TCCFE : 8,5 (coefficient maximal autorisé).

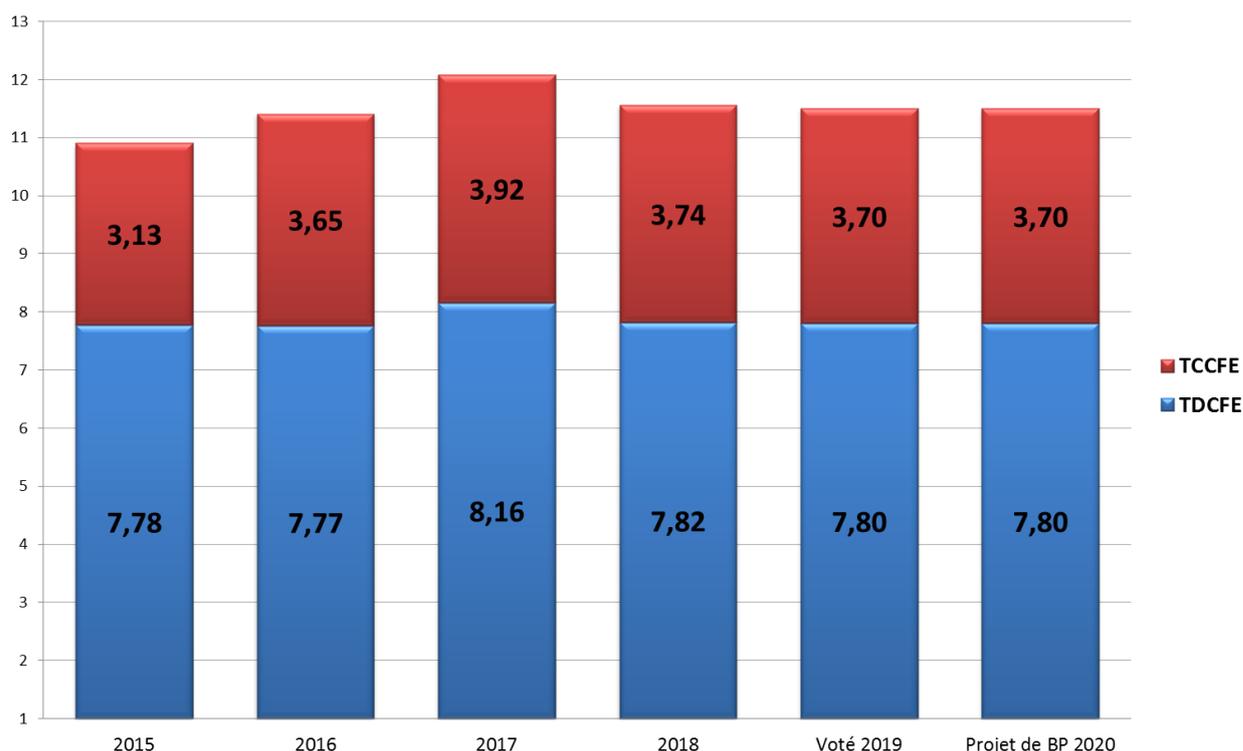
Les prévisions de recettes pour 2020 s'établissent à 11 500 000 M€. Cette ressource assise sur la consommation d'électricité et par conséquent de facteurs climatiques incertains. A cela peuvent s'ajouter des régularisations des fournisseurs d'énergie qui peuvent impacter les encaissements.

Pour ces raisons la prévision prudente est basée sur une moyenne constatée sur les derniers exercices, avec la répartition suivante :

- TDCFE : 7 800 000 € ;
- TCCFE : 3 700 000 €.

Le produit de TDCFE et TCCFE se stabilise à hauteur de 11,5 M€ après avoir enregistré une baisse de -4,5% entre 2017 et 2018 :

Evolution des TDCFE et TCCFE depuis 2015 (en M€)



1.1.1.3.5 Redevance des mines : 0,6 M€ (+20%)

Il est proposé pour 2020 une inscription supérieure de 100 000€ par rapport à 2019 au regard du niveau des comptes administratifs depuis 2016 toujours supérieur à 500 000€.

1.1.1.3.6 Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) et taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) : 86,2 M€ (+1,8%)

La TICPE et la TSCA sont destinées à financer les transferts de compétences successifs en matière de RMI, de RSA, de voirie (loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004) ainsi que ceux inhérents aux SDIS.

TICPE ET TSCA				
OBJET	CA 2017	CA 2018	Voté 2019	Projet de BP 2020
TICPE	43 514 946 €	43 409 170 €	43 188 144 €	43 188 144 €
TSCA	41 802 683 €	43 289 578 €	41 500 000 €	43 000 000 €
Total	85 317 629 €	86 698 748 €	84 688 144 €	86 188 144 €

La progression de la **TICPE** est à peu près stable d'une année à l'autre et reste inférieure à la hausse des dépenses réellement supportées par le département au titre des allocations individuelles de solidarité. Le montant proposé pour 2020 est stable par rapport à 2019.

La TSCA transférée aux départements comprend les risques automobiles (fraction de 11,55 %) et les risques incendie et navigation (en totalité). Compte tenu du peu

d'éléments d'information dont dispose le Département pour anticiper l'évolution de ces recettes, il est proposé un montant proche des encaissements constatés en 2018 (43,3 M€).

1.1.2 Recettes non fiscales : 128,8 M€ (-6%)

Au global, **les recettes non fiscales connaissent une diminution de 6 % (soit -8,3 M€) au projet de BP 2020** par rapport au voté 2019. Cette baisse est principalement due au changement de méthode relatif au recouvrement des frais d'hébergement intervenu en partie en 2019 (-7,9 M€) et qui se poursuit en 2020. En effet, les établissements se tournent désormais directement vers leurs usagers et le Département n'a plus à assurer l'avance aux établissements. Cela se traduit par une baisse des recettes (remboursements provenant des établissements) et une baisse corrélative en dépenses de fonctionnement (avance du Département).

Recettes non fiscales					
OBJET	CA 2018	Voté 2019	Projet BP 2020	% projet BP 2020 / 2019	Ecart Projet BP 2019 / 2018
Dotation globale de fonctionnement	63 440 618 €	63 519 377 €	63 519 377 €	0,0%	0 €
Autres participation, remboursements, subventions et divers dont :	71 789 936 €	60 412 104 €	54 146 549 €	-10,4%	-6 265 555 €
Recettes perçues au titre des politiques sociales dont :	62 404 987 €	51 072 498 €	44 165 399 €	-13,5%	-6 907 099 €
<i>concours CNSA APA et PCH et conférence des financeurs</i>	30 451 713 €	26 082 249 €	26 329 000 €	0,9%	246 751 €
<i>autres recettes APA et recouvrements divers</i>	23 941 578 €	16 505 089 €	8 624 969 €	-47,7%	-7 880 120 €
FMDI	4 285 009 €	3 962 470 €	4 285 009 €	8,1%	322 539 €
RMI-RSA	1 436 231 €	2 185 690 €	2 590 963 €	18,5%	405 273 €
remboursement MDPH	2 290 457 €	2 337 000 €	2 335 458 €	-0,1%	-1 542 €
Recettes relevant des autres activités	9 384 948 €	9 339 606 €	9 981 150 €	6,9%	641 544 €
Produit des services, domaniaux, exceptionnels et financiers	10 864 398 €	7 427 531 €	5 480 498 €	-26,2%	-1 947 033 €
Allocations compensatrices de fiscalité	2 038 816 €	1 914 824 €	1 849 720 €	-3,4%	-65 104 €
DCRTP	1 048 712 €	760 579 €	760 579 €	0,0%	0 €
Dotation générale de décentralisation	3 019 758 €	3 013 176 €	3 010 000 €	-0,1%	-3 176 €
TOTAL RECETTES NON FISCALES	152 202 238 €	137 047 591 €	128 766 723 €	-6,0%	-8 280 868 €

Le graphique suivant représente la répartition des recettes non fiscales au projet de BP 2020. Il montre que malgré les baisses successives de DGF dans le cadre de l'effort des collectivités territoriales en faveur du redressement des comptes publics, **cette dernière demeure la principale ressource non fiscale du Département soit 49% du produit global.**

1.1.2.1 Dotation Globale de Fonctionnement : 63,5 M€

La DGF des départements ruraux comprend trois composantes :

- Une dotation forfaitaire avec une dotation de base, un complément de garantie et une contribution au redressement des finances publiques ;
- Une dotation de compensation compensant la suppression des contingents communaux d'aide sociale (CCAS) et 95% de la dotation générale de décentralisation (DGD) ;
- Une dotation de fonctionnement minimale.

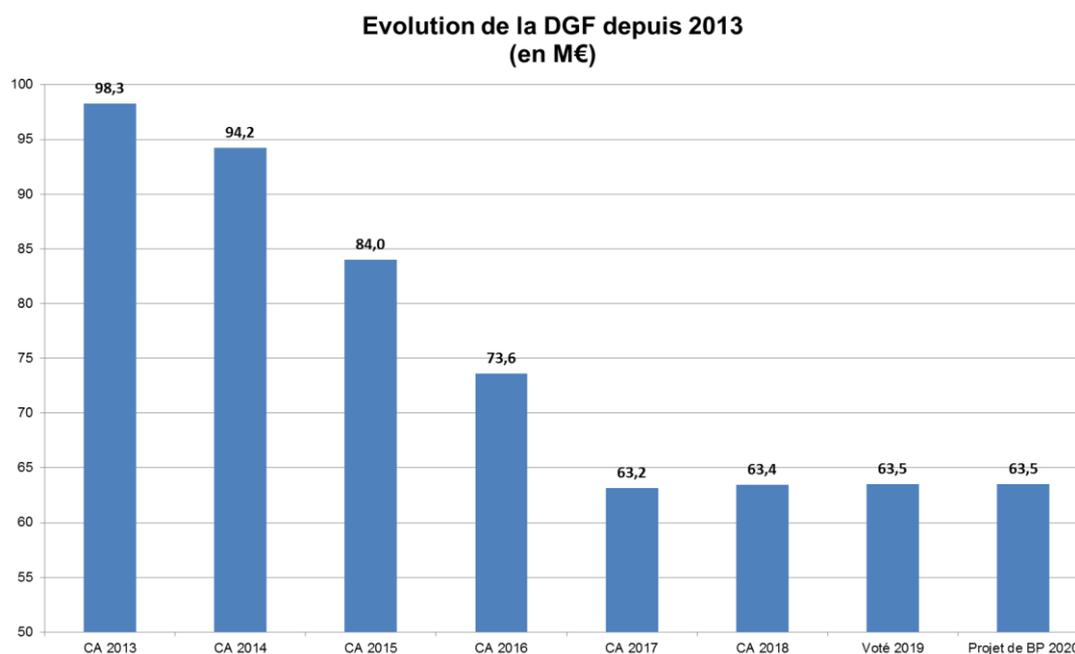
La dotation globale de fonctionnement (DGF) anticipée à 63 519 377 € en 2020 soit un montant stable par rapport à 2019 est conforme aux engagements de l'Etat de maintenir un niveau de dotation identique aux collectivités qui respecteraient le taux d'évolution de 1,2% de leurs dépenses de fonctionnement.

Pour rappel, le Département du Loiret ayant respecté le taux d'évolution plafond fixé par l'Etat dans le cadre du dispositif de contractualisation entre 2017 et 2018 (+1,1% contre 1,2%), n'a pas vu sa dotation baisser en 2019.

Toutefois, ce dispositif sera toujours existant en 2020 et le Département pourrait voir sa dotation baisser en cas de non-respect du taux d'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

En effet, dans l'hypothèse d'une progression de plus de 1,2% entre le CA 2019 et le CA 2018, **une reprise financière serait appliquée** sur la base de l'écart constaté entre l'évolution réelle et le plafond de 1,2%. Le Département et l'Etat n'ayant pas signé de contrat, cette reprise se fera à hauteur de 100% de l'écart constaté dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

Pour rappel, entre 2013 et 2017, le Département du Loiret a perdu 35 M€ de DGF :



Source : DGCL, traitement DFCG

1.1.2.2 Autres participations, remboursements, subventions et divers : 54,1 M€ (-10,4%)

Les recettes perçues au titre des politiques sociales : 44,2 M€ (-13,5%)

- **Concours de la CNSA pour l'APA et la PCH : 26 329 000 €**

Au titre de l'APA, la dotation prévisionnelle 2020 de 21 721 000 € se répartit comme

suit :

- 12,3 M€ relevant de la dotation initiale ;
- 8,2 M€ pour permettre au département d'assumer les obligations issues de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) ;
- 1,2 M€ relatifs à la Conférence des financeurs.

Au titre de la PCH, 4 608 000 € de dotation CNSA sont attendus.

- **Autres recettes APA et recouvrements divers : 8 624 969 €** dont notamment les recouvrements sur bénéficiaires :
 - PH : 526 400 € ;
 - PA : 6 000 000 € ;
 - Insertion : 830 569 € ;
 - Enfance : 883 000 €.

Ces recettes sont impactées à la baisse par la nouvelle méthode appliquée à compter de 2019 pour recouvrer les frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cette baisse se traduit corrélativement en dépenses (cf. partie 2.2.1.3) à hauteur de -9 M€.

- **Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) : 4 285 009 €**

Le FMDI est un prélèvement sur les recettes de l'Etat dont bénéficient les départements pour le financement du RSA. En 2020, il est proposé d'inscrire une prévision de recettes à hauteur du CA 2018.

- **RMI / RSA : 2 590 963 €** dont :
 - 1 175 000 € au titre des indus ;
 - 985 090 € de recettes de Fonds Social Européen (FSE) ;
 - 430 873 € d'autres recettes liées au RSA et au RMI.
- **2 335 458 € de remboursements de frais de gestion et de personnel de la MDPH.**

Les recettes relevant des autres secteurs d'activité : 9,9 M€ (+6,9%) dont :

- **3 640 000 €** de participation des familles à la restauration scolaire ;
- **2 610 000 €** de dotation exceptionnelle de l'Etat pour compenser les dépenses engendrées par l'accueil croissant des mineurs non accompagnés (MNA) par le département ;
- **1 265 000 €** de FCTVA (dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie) calculé sur la base d'un volume de dépenses éligibles 2019 proche de 7,7 M€.;
- **2 466 150 €** d'autres participations au chapitre 74.

1.1.2.3 Produits des services, domaniaux, exceptionnels et financiers : 5,5 M€ (-26%)

Les prévisions 2020 résultent de contrats, conventions, d'échéanciers établis à partir de tableaux d'amortissement pour les avances et prêts récupérables, ainsi que d'une estimation des droits d'entrée des châteaux. Le crédit inscrit au projet de BP 2020 de

5 480 498 € se ventile ainsi :

- **2 148 681 €** de produit des services, soit -279 243 € par rapport au budget voté 2019, notamment liés à une baisse de -136 500 € sur les zones d'aménagement en MOA Départementale et de -155 562 € sur la location des bâtiments données à bail en lien avec la vente de biens en 2019.

-

Le détail des produits 2020 :

- o 782 200 € de redevances d'utilisation du domaine ;
 - o 604 019 € pour la billetterie des châteaux et musées du Département ;
 - o 420 000 € de remboursement pour la mise à disposition de personnel du Département ;
 - o 132 000 € de remboursement par le SDIS de l'abonnement réseau
- **2 124 302 €** de revenu des immeubles ;
 - **550 000 €** de redevances pour la concession Enedis ;
 - **320 757 €** de produits exceptionnels, dont la baisse (-0,9 M€ par rapport au voté 2019) est due à la nature même de ce chapitre, qui enregistre au fur et à mesure de l'année les ventes d'immeubles ou parcelles de terrain, les remboursements de sinistre qui ne peuvent pas être prévus au moment du vote du BP ;
 - **295 000 €** de produits financiers qui correspondent principalement aux gains liés aux NEU-CP.

1.1.2.4 Allocations compensatrices de fiscalité : 1,9 M€ (-3,4%)

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, les départements perçoivent une dotation de compensation qui se substitue aux allocations compensatrices versées au titre de l'année 2010, affectées d'un coefficient d'actualisation annuel.

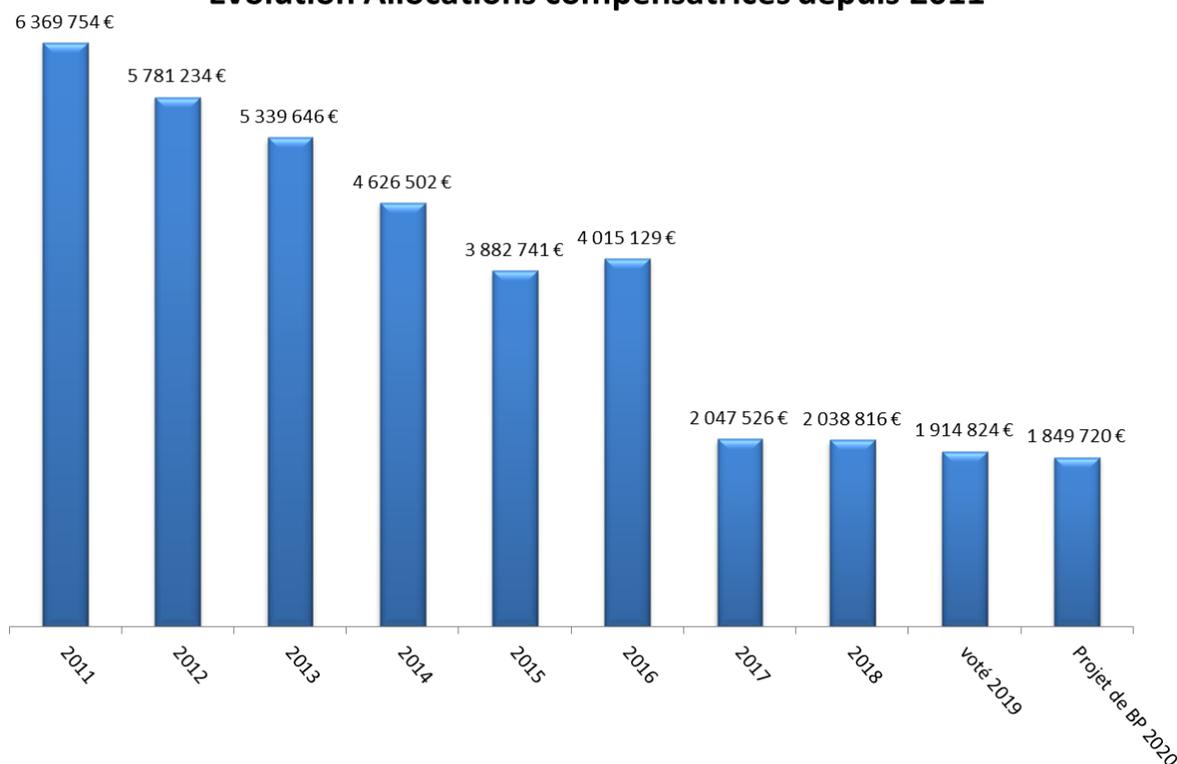
Aussi, depuis 2012, les compensations de la TH, de la CVAE, de la TFPB et de la TFPNB servent de variable d'ajustement chaque année en loi de finances. Le PLF 2020, prévoit une diminution de -3,4%.

Les montants d'allocations compensatrices de fiscalité se ventilent donc comme suit :

- **1 753 278 €** au titre de la TH ;
- **96 442 €** au titre des autres allocations (CVAE, TFB et TFNB).

Ainsi que le montre le graphique ci-dessous, **le Département a perdu 4,5 M€ de recettes depuis 2011 :**

Evolution Allocations compensatrices depuis 2011



1.1.2.5 Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 0,76 M€

Depuis 2017, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) fait également partie des variables d'ajustement. **Il est proposé pour le budget primitif 2020 d'inscrire un montant de 760 579 €**, stable par rapport à 2019.

L'état de notification définitif étant communiqué par la DRFIP en mars 2020, un ajustement éventuel pourra être proposé en DM1.

1.1.2.6 Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 3 M€

Cette dotation a été instituée par les lois de décentralisation pour compenser les charges nouvelles non couvertes par la fiscalité transférée. Toutefois, 95% des crédits de la DGD ont été transférés vers la DGF depuis 2004. La notification porte donc sur les 5% restants.

Il est proposé pour 2020 d'inscrire une recette de **3 010 000 €**, montant proche de celui voté en 2019 et qui sera ajusté au regard de la notification définitive.

1.2 Recettes d'investissement : 133,1 M€ (-10,9%)

Les recettes d'investissement se structurent comme suit :

- Recettes hors dette : 39 898 250 € (-5,3%) ;
- Emprunts et dettes assimilées : 93 215 040 € (- 16,4%) d'emprunt d'équilibre.

OBJET	CA 2018	Voté 2019	Projet BP 2020	projet BP 2020/voté 2019 en %	Ecart projet BP 2020 / voté 2019
Chapitre 024 : Produit des cessions	0	1 504 405	3 575 265	137,65%	2 070 860
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	9 650 787	12 637 074	14 300 000	13,16%	1 662 926
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	17 311 482	21 389 676	17 267 340	-19,27%	-4 122 336
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	30 000 248	111 549 059	93 215 040	-16,44%	-18 334 019
Chapitre 20,204,21,23 : Mandats annulés	216 320	25 892	0	-100,00%	-25 892
Chapitre 27 : autres immobilisations financières	1 847 543	572 435	1 439 645	151,49%	867 210
Chapitre 45 : Travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandat	150 971	1 745 000	3 316 000	90,03%	1 571 000
TOTAL GENERAL	59 177 351	149 423 541	133 113 290	-10,92%	-16 310 251
TOTAL GENERAL hors chapitre 16	29 177 103	37 874 482	39 898 250	5,34%	2 023 768

En dehors de l'emprunt, ce sont les subventions d'investissements qui constituent la principale ressource pour financer les projets du Département provenant principalement de l'Etat.

1.2.1 Fonds de compensation pour la TVA : 14,3 M€ (+ 13%)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404% pour le FCTVA 2020), de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement (que les collectivités ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale, puisqu'elles ne sont pas considérées comme assujetties pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques).

L'assiette des dépenses éligibles est établie au vu du compte administratif de l'année précédente. Il existe donc un décalage d'un an entre la réalisation de la dépense éligible et l'attribution du FCTVA.

Pour 2020, le montant proposé au titre du FCTVA s'élève à 14 300 000 €, calculé sur la base d'un volume de dépenses éligibles 2019 proche de 87,2 M€.

Cette estimation sera revue au cours d'une décision modificative, après affinement des calculs, au vu des réalisations définitives d'investissement 2019.

1.2.2 Subventions d'investissement : 17,3 M€ (-19,3%)

Les principales participations et subventions reçues proviennent de l'Etat et de ses établissements (31%), de la Région Centre-Val de Loire (19%) et de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC, 18%).

Les opérations financées par les subventions sont les suivantes. La plus importante d'entre elles est le THD pour laquelle 7,9 M€ de participations sont attendues, soit près de la moitié du chapitre 13 (46%).

OBJET	Montant (en €)	Nature de la recette	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	1 964 883	THD	
	500 000	Aide crédits délégués Parc social	
	10 000	Prestations en faveur du personnel	
	1 553 667	Routes - aménagement du réseau principal	
	280 000	Routes - aménagement de sécurité	
	sous-total	4 308 550	
	Régions	2 500 000	THD
		849 700	Rando vélo - aménagement d'itinéraires
	sous-total	3 349 700	
	Communes et structures intercommunales	511 660	THD
		133 000	Route - Déviations de RD sous MO départementale
		82 147	Route - Aide dpt réseau de l'agglomération d'Orléans
		40 000	Route - Evaluation sécurité infrastructures
		300 000	Route - Aménagements de sécurité (PPAS)
		500 000	Electricité - Travaux esthétiques
	115 000	Rando vélo- aménagement itinéraires	
	sous-total	1 681 807	
	FEDER	1 500 000	THD
		107 660	Projet INTERREG inondations - plateforme Interne
462 000		Rando vélo- aménagement itinéraires	
sous-total	2 069 660		
Autres (autres fonds européens, FACÉ, Enedis, Orange...)	1 470 000	THD	
	270 000	Electricité - améliorations esthétiques	
	10 000	Electricité - travaux de sécurisation	
	24 000	Ens-loiret capital nature-mise en oeuvre	
sous-total	1 774 000		
Autres établissements publics locaux	480 000	Electricité - travaux de renforcement	
	270 000	Electricité - améliorations esthétiques	
	250 000	Electricité - travaux de sécurisation	
sous-total	1 000 000		
DDEC	3 083 623	Collèges - Equipement des collèges	
Total	17 267 340		

1.2.3 Autres immobilisations financières : 1,4 M€ (+151,4%)

Le chapitre augmente de +151,4% par rapport à 2019, grâce au reversement d'un montant 874 410 € du budget annexe de la ZAC Portes du Loiret vers le budget principal suite à la vente de terrains.

Les opérations financées sont les suivantes :

OBJET	Montant (en €)	détail
Remboursement d'avances	874 410	ZAC Portes du Loiret
Remboursement d'avances	85 235	Aides logement social
Remboursement de TVA	480 000	Electricité - travaux esthétiques, renforcement et sécurisation
Total	1 439 645	

1.2.4 Travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandat : 3,3 M€

Les opérations financées par des recettes internes figurent ci-après, étant précisé que conformément à la convention, le solde de la participation d'Orléans Métropole à la construction d'un gymnase et d'une salle polyvalente dans le cadre du projet du collège Nord Est, sera perçu en 2021.

OBJET	Montant (en €)	détail
Chapitre 45 : Travaux pour le compte de tiers et opérations sous mandat	195 000	Aménagement foncier Fay-aux-Loges
	101 000	Aménagement foncier A19
	20 000	Deuxième remembrement
	3 000 000	Collège Nord-Est - gymnase et salle polyvalente
Total	3 316 000	

1.2.5 Emprunt d'équilibre : 93,2 M€ (-16,4%)

Le projet de BP 2020 est équilibré par un montant d'emprunts nouveaux de **93,2 M€**, somme nécessaire au financement des dépenses d'investissement de **173,5 M€** (contre 167,2 M€ au voté 2019), non couvertes par les recettes propres d'investissement égales à **39,9 M€** et par l'autofinancement net de **40,4 M€**. Le projet de BP 2020 prévoit le financement suivant pour l'investissement :

Financement des dépenses d'investissement (hors dette, en M€)	Voté 2019 y compris DM3 2019 pour 167,2 M€ de dépenses	Projet BP 2020 pour 173,5 M€ de dépenses
<i>Autofinancement brut</i>	74,3	73,8
<i>Remboursement du capital de la dette</i>	30,8	32,7
Autofinancement net	43,9	40,4
Recettes propres d'investissement	38,1	39,9
Emprunt d'équilibre	111,4	93,2
TOTAL des recettes	193,4	173,5
Part des ressources propres	42,4%	46,3%
Part de l'emprunt	57,6%	53,7%

La répartition du financement des opérations d'investissement évolue entre 2019 et 2020 avec une part plus importante des ressources propres.

La part de l'emprunt (93,2 M€) représente quant à elle 53,7% du financement des dépenses d'équipement prévues en 2020. Son impact budgétaire sera proposé en DM lorsque les offres de prêts auront été réceptionnées.

Si la totalité de l'emprunt prévu est mobilisé, l'encours de dette au 31/12/2020

serait ainsi porté à 476 M€ soit 6,4 ans de capacité de désendettement (ratio inférieur au plafond de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022), soit un niveau proche de celui du CA 2013 (483 M€).

2 Présentation générale des dépenses

2.1 Les dépenses du budget pluriannuel

En intégrant les propositions du budget 2020, la situation globale des autorisations de programme et des autorisations d'engagement évolue ainsi :

- **11,1 M€ d'AE nouvelles dont 5,7 M€ millésimées 2020** (et +5,4 M€ d'ajustements sur les millésimes antérieurs) ;
- **104,7 M€ d'AP nouvelles dont 47,1 M€ millésimées 2020** (et +57,6 M€ d'ajustements sur les millésimes antérieurs) ;

	AP	AE
Stock d'AP/AE avant le projet de BP 2020	1 551 586 263,07 €	277 186 219,69 €
AP/AE du projet de BP 2020	104 742 653,26 €	11 059 196,07 €
Total du stock d'AP/AE après le projet de BP 2020	1 656 328 916,33 €	288 245 415,76 €

2.1.1 Les autorisations d'engagements en fonctionnement

Politique	Montant voté	Projet de BP	Cumul
A02 - INFRASTRUCTURES	7 131 230,14		7 131 230,14
A03 - TIC	156 166,82		156 166,82
A05 1 - GESTION DES RISQUES (GENDARMERIES)	15 115 044,88		15 115 044,88
A05 3 - GESTION DES RISQUES (VULNERABILITE)	305 916,12		305 916,12
A06 - AMENAGEMENT	1 173 879,26	87 800,00	1 261 679,26
B03 - INSERTION	2 524 214,94	1 100 000,00	3 624 214,94
B04 - ENFANCE FAMILLE	141 920,27	2 781,45	144 701,72
C01 - CULTURE	1 797 688,00	865 688,00	2 663 376,00
C02 - JEUNESSE		60 000,00	60 000,00
C03 - SPORT	2 843 000,00		2 843 000,00
C04 - COOPERATION	50 200,00	25 000,00	75 200,00
D01 - EAU	935 024,07	480 000,00	1 415 024,07
D02 - ELECTRICITE	1 213 764,80		1 213 764,80
D03 - RESSOURCES NATURELLES	4 216 370,52	1 195 094,60	5 411 465,12
E01 - AGRICULTURE	100 000,00	50 000,00	150 000,00
E03 - TOURISME	142 994,07		142 994,07
F01 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	206 325 084,37	6 139 212,26	212 464 296,63
F02 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	460 175,41		460 175,41
G03 - EVALUATION DES POLITIQUES	71 400,00		71 400,00
G05 - RESSOURCES	2 530 987,66		2 530 987,66
G07 - PATRIMOINE	12 915 049,89	433 619,76	13 348 669,65
G08 - SYSTEMES D'INFORMATION	17 036 108,47	620 000,00	17 656 108,47
Total	277 186 219,69	11 059 196,07	288 245 415,76

Les nouvelles AE millésimées 2020 dont le volume s'élève à 5,7 M€ se décomposent comme suit :

TOTAL NOUVELLES AE MILLESIMEES 2020	
Subventions, participations	
FSE stuctures insertion	1 100 000
Subventions stuctures culturelles	865 688
Loiret capital nature- acteurs locaux	800 000
Subventions syndicats de rivières	100 000
Démographie médicale	64 800
Engagement pour la jeunesse	60 000
Accompagnement des situations de fragilité du monde agricole	50 000
Actions de coopération	25 000
Plan ruralité démographie médicale	23 000
Sous-total	3 088 488
Prestations	
Copieurs collègues	640 000
Reprographie hors collègues	620 000
Marché d'assurance	550 000
Gardiennage et surveillance des sitess	300 000
Marché bilan d'eau potable	240 000
Frais d'analyse d'eau	140 000
Maintenance w ifi dans les collègues	60 000
Sous-total	2 550 000
TOTAL	5 638 488

2.1.2 Les autorisations de programme en investissement

Politique	Montant voté	Projet de BP	Cumul
A01 - TRANSPORTS	133 000,00		133 000,00
A02 - INFRASTRUCTURES	532 245 098,66	45 325 703,60	577 570 802,26
A03 - TIC	156 939 167,00	-12 000 000,00	144 939 167,00
A04 - HABITAT	27 593 380,20		27 593 380,20
A05 1 - GESTION DES RISQUES (GENDARMERIES)	18 050 775,52	-850 000,00	17 200 775,52
A05 3 - GESTION DES RISQUES (VULNERABILITE)	2 974 333,52	-18 047,00	2 956 286,52
A06 - AMENAGEMENT	27 554 421,00	439 513,00	27 993 934,00
B01 - PERSONNES AGEES	27 121 598,11	1 000,00	27 122 598,11
B02 - PERSONNES HANDICAPEES	7 101 000,00		7 101 000,00
B04 - ENFANCE FAMILLE	181 247,16		181 247,16
C01 - CULTURE	63 227 310,21	1 568 055,01	64 795 365,22
C03 - SPORT	9 334 169,96	344 140,92	9 678 310,88
D01 - EAU	20 285 632,66	202 684,00	20 488 316,66
D02 - ELECTRICITE	33 000 000,54		33 000 000,54
D03 - RESSOURCES NATURELLES	29 762 628,19	27 698 129,00	57 460 757,19
E01 - AGRICULTURE	3 337 111,85	700 000,00	4 037 111,85
E02 - ECONOMIE	9 174 269,36	-0,01	9 174 269,35
F01 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	401 535 799,61	4 791 856,42	406 327 656,03
F02 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	18 331 945,01		18 331 945,01
G01 - MOYENS DE L'INSTITUTION	13 506 930,44	791 135,00	14 298 065,44
G02 - COMMUNICATION	199 999,19	60 015,32	260 014,51
G04 - STRATEGIE BUDGETAIRE	97 724 289,00	33 683 088,00	131 407 377,00
G07 - PATRIMOINE	30 812 850,06	1 620 000,00	32 432 850,06
G08 - SYSTEMES D'INFORMATION	21 179 207,99	385 380,00	21 564 587,99
G09 - DEVELOPPEMENT DURABLE	280 097,83		280 097,83
Total	1 551 586 263,07	104 742 653,26	1 656 328 916,33

Les nouvelles AP millésimées 2020 dont le volume s'élève à 47,1 M€ se décomposent comme suit :

- Les AP millésimées en maîtrise d'ouvrage (11,2 M€) ;
- Les AP millésimées en programmes d'aides (35,9 M€).

Concernant les AP en maîtrise d'ouvrage, le détail est le suivant :

Maitrise d'ouvrage	
Sécuriser et moderniser les infrastructures	4 150 000
<i>Renforcement structure de chaussée</i>	4 000 000
<i>Modernisation des outils d'études et de travaux</i>	150 000
Collèges	3 400 000
<i>Groupes froids des collèges</i>	2 500 000
<i>Collège Condorcet rénovation des sanitaires</i>	500 000
<i>Collège Bildstein réaménagement de la laverie</i>	300 000
<i>Réaménagement demi-pension collège Joudiou</i>	50 000
<i>Réaménagement demi-pension collège Cléry</i>	50 000
Patrimoine	2 050 000
<i>Châteaubriand GER thermique</i>	500 000
<i>Travaux aménagement immeuble la Bretonnerie</i>	800 000
<i>Maison enfance restructuration pôles ados</i>	300 000
<i>Maison enfance restructuration foyer enfance</i>	450 000
Culture	1 327 000
<i>Fourniture matériel de conditionnement archives</i>	600 000
<i>Numérisation documents des Archives</i>	127 000
<i>Château musée de Gien - continuité du développement</i>	600 000
Système d'information dont :	315 380
<i>Achat audiovisuel site HDD</i>	100 000
<i>Expérimentation dispositif de retour vers l'emploi</i>	85 000
<i>SIG - service aux citoyens</i>	77 380
<i>Outils RGPD</i>	30 000
Sous-total	11 242 380

Concernant les AP en programmes d'aides, le détail est le suivant :

Subventions, participations	
Fonds départemental de soutien aux projets structurants volets 2	25 000 000
Aide départementale aux communes pour les projets d'intérêt local volet 3	7 000 000
Aide aux communes à faible population	1 724 000
Aide en faveur du monde agricole et forestier	700 000
Aides monuments historiques privés et aux musées	650 000
Démographie médicale	285 000
Eau	200 000
Aide ENS capital nature	102 600
Aide patrimoine non protégé et participation fondation du patrimoine	74 000
Partenariat conservatoire botanique national	60 000
Marine de Loire	50 000
Sous-total	35 845 600

2.2 Les dépenses du budget annuel : 705,9 M€ (+0,7%)

Le total de **705 866 988 €** de dépenses de ce projet de budget pour 2020 se ventile comme suit :

- **en fonctionnement : 499 649 126 €** soit une diminution de **-0,7%** par rapport au voté 2019 ;
- **en investissement : 206 217 862 €** soit une augmentation de **+4,2%** par rapport au voté 2019.

2.2.1 Les dépenses de fonctionnement : 499,7 M€ (-0,7%)

Les dépenses de fonctionnement diminuent de -0,7% par rapport au voté 2019. Comme expliqué précédemment dans la partie recettes, **la diminution est principalement due à la mise en place de la facturation nette** effectuée sur la nouvelle procédure de prise en charge des frais d'hébergement PA et PH. Hors prise en compte de cette adaptation, les dépenses de fonctionnement évolueraient de -0,1%.

Synthèse des DRF par typologie (Hors compétence transport transférée)	CA 2017	CA 2018	Voté 2019	Projet BP2020	Ecart projet BP 2020 / CA 2017	Ecart projet BP 2020 / Voté 2019
Aides	325 431 720,71	340 168 443,77	335 723 320	330 472 692	1,55%	-1,56%
<i>dont AIS</i>	152 017 968,20	156 173 351,14	159 220 332	162 952 400	7,19%	2,34%
<i>dont frais d'hébergement</i>	114 405 022,20	120 807 627,56	111 883 739	103 341 876	-9,67%	-7,63%
<i>dont contribution obligatoire (SDIS, collègues, FAJ, FUL)</i>	23 312 548,55	26 048 192,24	27 315 798	28 221 944	21,06%	3,32%
<i>dont subventions</i>	13 914 183,63	13 977 555,03	14 708 322	14 936 165	7,34%	1,55%
Masse salariale	95 059 238,28	94 647 271,38	96 800 550	99 819 100	5,01%	3,12%
Achats	44 815 526,95	48 094 917,75	46 400 976	46 304 782	3,32%	-0,21%
Frais financiers	17 360 472,61	13 530 536,50	12 218 819	11 202 125	-35,47%	-8,32%
Autres (impôts, groupe élus, charges exceptionnelles, atténuations de produits, dépenses imprévues, dotations provisions)	11 151 289,97	13 214 262,77	12 010 406	11 850 427	6,27%	-1,33%
TOTAL	493 818 248,52	509 655 432,17	503 154 071	499 649 126	1,18%	-0,70%
Total hors facturation nette établissements PA/PH	493 818 248,52	509 655 432,17	509 359 578	508 679 690	3,01%	-0,13%

Les dépenses d'intervention sont prépondérantes (66% du montant global) suivies des dépenses de personnel et des achats.

2.2.1.1 Aides : 330,5 M€ (-1,6%)

Le tableau suivant détaille les crédits proposés en matière d'aides :

	CA 2017	CA 2018	Voté 2019	Projet BP2020	Ecart projet BP 2020 / CA 2017	Ecart projet BP 2020 / Voté 2019
AIS	152 017 968,20	156 173 351,14	159 220 332	162 952 400	7,19%	2,34%
RSA/RMI	87 826 168,35	89 959 152,13	91 886 082	93 672 000	6,66%	1,94%
APA	54 836 058,07	56 290 967,72	56 738 250	58 020 000	5,81%	2,26%
PCH	9 355 741,78	9 923 231,29	10 596 000	11 260 400	20,36%	6,27%
Frais d'hébergement	114 405 022,20	120 807 627,56	111 883 739,00	103 341 876	-9,67%	-7,63%
PA	13 387 520,82	13 095 836,33	12 338 500	11 484 000	-14,22%	-6,93%
PH	72 578 681,35	73 615 735,18	68 167 564	59 991 500	-17,34%	-11,99%
Jeunes majeurs			900 000		-	-100,00%
Enfance-Famille	28 438 820,03	34 096 056,05	30 477 675	31 866 376	12,05%	4,56%
Contributions obligatoires (SDIS, collèges, FAJ, FUL)	23 312 548,55	26 048 192,24	27 315 798	28 221 944	21,06%	3,32%
SDIS	17 306 048,00	18 534 915,00	19 030 264	19 927 567	15,15%	4,72%
Collèges	4 674 069,33	6 190 973,80	6 245 870	6 196 500	32,57%	-0,79%
FAJ/FUL	1 299 872,00	1 289 584,00	1 706 868	1 765 489	35,82%	3,43%
Prévention spécialisée			300 000	300 000	-	0,00%
Autres	32 559	32 719	32 796	32 388	-0,53%	-1,24%
Subventions	13 914 183,63	13 977 555,03	14 708 322	14 936 165	7,34%	1,55%
Autres	21 781 998,13	23 161 717,80	22 595 129	21 020 307	-3,50%	-6,97%
Total des aides	325 431 720,71	340 168 443,77	335 723 320,0	330 472 692,0	1,55%	-1,56%

- **Les AIS : 162,95 M€ (+2,3%)**

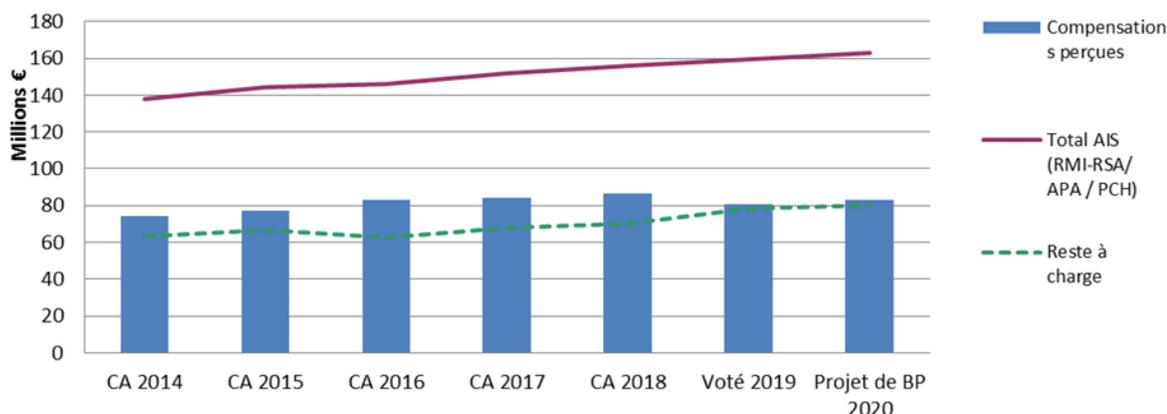
Quelques éléments de contexte :

- la montée en charge du RSA se poursuit. Les prévisions pour 2020 se basent sur une estimation d'un premier semestre avec un flux moyen net mensuel de +15 bénéficiaires et une revalorisation +1,5% au 01/04/2020. Le département poursuit malgré tout, ses efforts afin d'assurer le meilleur taux de retour à l'emploi possible (taux de sortie +18% sur les 18 derniers mois) avec notamment la mise en place d'une mission dédiée au placement direct à l'emploi au sein de ses services.
- La mise en place du nouveau référentiel APA doit permettre de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et de leurs aidants mais n'aura pas d'impact sur le niveau de dépenses.
- Le financement du secteur de l'aide à domicile est en forte évolution avec une réforme de la tarification des SAAD prévue en 2021 avec une phase de préfiguration portée par les services de l'Etat dès 2019.
- La PCH concerne toujours plus de Loirétains avec +11% depuis 2017.

Au global, les AIS enregistrent une évolution de +10,9 M€ soit +7,2% sur la période 2017-2020. La stabilisation espérée en 2019 n'a finalement pas eu lieu avec un montant passant à 159 M€ (soit +2% par rapport à 2018) et qui poursuit sa progression en 2020 avec 163 M€ (+2,3 % par rapport à 2019).

Le graphique qui suit illustre la progression importante des allocations individuelles de solidarité de +25M€ soit +3,5% en moyenne par an sur la période 2014/2020. Cette progression a cependant légèrement ralenti depuis 2018 avec un +2,3% en moyenne sur la période 2018-2020. En 2020, le reste à charge pour le Département (79,4 M€) est estimé à 49% contre 46% en moyenne depuis 2014.

Evolution des recettes et dépenses AIS depuis 2014 avec Pacte de confiance



- **Les frais d'hébergement : 103,3 (-7,6%)**

Les frais d'hébergement ayant progressé de 14% sur la période 2015-2018, soit une hausse de +15 M€, le Département a décidé d'agir sur le processus de prise en charge des frais d'hébergement sur le volet autonomie avec la mise en place progressive de la facturation nette sur l'année 2019 puis un déploiement complet à compter du mois d'avril 2020. Avec ce nouveau dispositif, les établissements sollicitent directement leurs résidents pour le règlement des frais d'hébergement, le Département ne prenant désormais en charge que la part lui incombant.

Les frais d'hébergement ont ainsi atteint leur pic en 2018 avec 121 M€, avant d'entamer une baisse à 112 M€ en 2019 puis à 104 M€ pour 2020, soit une baisse de -11 M€ sur 2017-2020.

Dans le détail, la baisse des frais d'hébergement PA et PH est de -6,2 M€ entre le CA 2018 et le voté 2019 et de -9 M€ entre le voté 2019 et le projet de BP2020. Ces baisses ont été accompagnées d'une baisse corrélative des recettes de fonctionnement. Reste à venir une diminution de l'ordre de 4 M€ liée au déploiement de la facturation nette auprès des établissements publics PA et qui sera prise en compte en DM1.

En parallèle, les frais d'hébergement de la politique d'enfance-famille sont plutôt stables pour les MECS (-0,189 M€) comparés à 2017, à l'exception des frais d'hébergement liés à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) qui augmentent de +3,5 M€.

Cette augmentation s'explique par la très nette progression du nombre de MNA passé en moyenne annuelle de 279 en 2017 à 399 en 2018. On constate cependant un ralentissement en 2019 avec un nombre de jeunes qui devrait se situer à un niveau proche de celui de 2018 en fin d'année.

Concernant les modes d'hébergement des MNA, des réflexions menées en 2019 ont permis de trouver une solution optimisée pour les jeunes en cours d'évaluation et privilégier ainsi un lieu d'accueil commun plutôt qu'un hébergement à l'hôtel.

Au titre de l'enfance le schéma départemental de cohésion sociale 2017-2021, a fait de l'accompagnement éducatif renforcé à domicile une priorité, dans une logique d'inclusion

et de proximité territoriale. Cela s'est traduit par la transformation progressive d'une partie de l'offre d'hébergement en Maison d'Enfants à Caractère Social en mesures d'accompagnement au placement à domicile (DAPAD) contribuant également à une diversification des solutions de placement. Ainsi 374 mesures de placement ont été budgétées en 2019. Pour rappel le coût moyen d'une mesure de DAPAD est trois fois moins élevé qu'en MECS. En parallèle des services d'accueil d'urgence ont été développés.

- **Les contributions obligatoires : 28,2 M€ (+3,3%)**

- **SDIS : 19 927 567 € (+4,7%)**

Cette dépense obligatoire pour le Département est en évolution de +4,7% par rapport au montant voté en 2019, la prévision 2020 étant basée sur les engagements financiers du département figurant dans la convention pluriannuelle de partenariat qui prévoit une progression annuelle de la contribution de 1% par an. Cette progression est à relativiser car le montant réellement versé au SDIS en 2020 sera fonction des résultats constatés en 2019 au budget du SDIS.

Il convient de rappeler que le budget de fonctionnement du SDIS est constitué aux deux tiers de dépenses de personnel.

- **Dotations annuelles aux collèges publics et privés : 6 196 500 € (-0,8%)**

Ce poste de dépenses intègre les indemnités des installations sportives, les frais de transports des sorties scolaires et enfin les dotations annuelles aux collèges privés et publics. Les dotations collèges enregistrent une légère baisse de -0,8% entre le voté 2019 et le projet de BP 2020, grâce à une économie réalisée sur le transport des élèves pour les sorties scolaires, suite à la mise en place de la gratuité des transports par Orléans Métropole (réseau TAO) sur son périmètre. Toutefois, l'augmentation de +1,5 M€ (+33%) par rapport à 2017, est liée à la mise en place du nouveau forfait externat dans les collèges privés (en parallèle, le Département a mis fin aux dotations versées en investissement au titre de la loi Falloux) et à la hausse des effectifs dans les collèges publics estimée à +473 élèves en 2020 par rapport à 2017.

- **FAJ/FUL/Prévention spécialisée : 2 065 489 € (+3,4%)**

Ces dépenses se scindent en deux volets :

- les compensations versées par le Département dans le cadre du transfert de compétences intervenu à compter du 1^{er} janvier 2019 vers Orléans Métropole, pour 1 023 149 € ;
- les contributions FAJ/FUL du Département pour un montant de 1 042 340 €.

- **Les autres aides : 35,95 M€ (-3,6%)**

- **Les subventions : 14 936 165 € (+1,6%)**

Les subventions de fonctionnement sont maintenues à un niveau proche de 2019.

La répartition par politique figure ci-dessous :

Politiques	CA 2018	VOTE 2019	Projet BP 2020	Evolution BP 2020 / voté 2019 en %	Ecart projet de BP 2020 / voté 2019
A01 - TRANSPORTS		36 042		-100,00%	-36 042
A02 - INFRASTRUCTURES	10 000,00	10 000	10 000	0,00%	0
A03 - TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION	340 000,00	340 000	340 000	0,00%	0
A04 - DEVELOPPER OFFRE ET QUALITE DE L'HABITAT	130 610,00	130 610	1 693 810	1196,85%	1 563 200
A05 - PREVENIR ET REDUIRE LA VULNERABILITE	50 000,00	50 000	25 000	-50,00%	-25 000
A06 - DIFFUSER AMENAGEMENT DYNAMIQUE/EQUILIBRE	27 725,00	71 800	51 300	-28,55%	-20 500
B01 - FACILITER AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES	1 181 563,31	1 614 820	1 402 820	-13,13%	-212 000
B02 - PERSONNES HANDICAPEES	31 350,00	22 440	22 440	0,00%	0
B03 - INSERTION	3 341 919,35	3 787 898	2 657 448	-29,84%	-1 130 450
B04 - PROTEGER L'ENFANCE ET LA FAMILLE	369 282,06	378 500	404 255	6,80%	25 755
C01 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL	1 964 210,39	1 900 762	1 908 482	0,41%	7 720
C02 - SOUTENIR ACTIONS EN DIRECTION JEUNESSE+	318 212,00	350 000	342 400	-2,17%	-7 600
C03 - RENFORCER LA PRATIQUE SPORTIVE	3 006 799,20	2 940 510	2 932 510	-0,27%	-8 000
C04 - CONSTRUIRE DES ACTIONS DE COOPERATION	18 470,00	40 980	22 500	-45,10%	-18 480
D01 - EAU	70 256,91	144 830	114 830	-20,71%	-30 000
D03 - PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES	369 520,74	371 400	422 500	13,76%	51 100
E01 - FAVORISER LES ACTIVITES AGRICOLES	318 820,00	312 320	337 120	7,94%	24 800
E02 - FAVORISER LE DYNAMISME ECONOMIQUE	409 750,00	352 750	347 750	-1,42%	-5 000
E03 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TOURISME	1 567 906,07	1 454 250	1 511 100	3,91%	56 850
F02 - RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUP	46 620,00	27 000		-100,00%	-27 000
G01 - OPTIMISER LES MOYENS DE L'INSTITUTION	164 500,00	154 410	150 900	-2,27%	-3 510
G02 - VALORISER L'ACTIVITE DE L'INSTITUTION		20 000	45 000	125,00%	25 000
G04 - PILOTER LA STRATEGIE BUDGETAIRE	188 040,00	175 000	172 000	-1,71%	-3 000
G05 - DEVELOPPER LES COMPETENCES HUMAINES	22 000,00	22 000	22 000	0,00%	0
Total général	13 947 555,03	14 708 322	14 936 165	1,55%	227 843

Les politiques qui enregistrent les plus importantes variations entre 2019 et 2020 sont l'habitat et l'insertion suite à un changement de répartition des actions conduites au niveau de ces 2 politiques. La différence de +0,432 M€ correspond principalement à une augmentation des subventions versées aux structures d'insertion par le social.

La baisse de 0,212 M€ relevée sur les subventions au titre de la politique PA est liée à l'ajustement au plus près des actions financées par la conférence des financeurs.

- Les participations : 4 360 667 € (-16,8%)

Les participations sont revues à la baisse avec -16,8% par rapport au voté 2019, notamment suite à la suppression de la participation au Parc Floral (-0,554 M€), ainsi qu'au SMGCO (-0,222 M€) suite à l'intégration des missions du syndicat du Canal d'Orléans au sein du Département.

- Les autres aides et charges de gestion courantes : 16 659 640 € (-4%)

Les principaux postes de dépenses de cette rubrique sont l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (3,5M€), la subvention d'équilibre de la maison de l'enfance (4,6 M€), les indemnités élus (1,9 M€) et les allocations versées aux assistants familiaux (3,4 M€).

Au global cette rubrique enregistre une baisse de -0,692 M€ entre 2019 et 2020 principalement due à la diminution des bourses d'entretien MNA pour -0,348 M€ liée à la baisse du nombre de jeunes pris en charge.

2.2.1.2 Masse salariale : 99,8 M€ (+3,1%)

Les charges de personnel présentent une hausse de +3,1% par rapport au voté 2019, soit un montant de 99 819 100 €.

Compte tenu de la trajectoire plane sur laquelle s'est engagée l'Assemblée départementale en début de mandat, une attention particulière a été portée pour contenir les dépenses de masse salariale dont l'évaluation au cas par cas pour les remplacements des départs à la retraite pouvant aboutir à des réorganisations ou des mutualisations de services ;

Toutefois, à la suite de mesures gouvernementales, d'effet de périmètre et de mesures internes volontaristes permettant d'améliorer le pouvoir d'achat de certaines catégories de personnel, la progression de la masse salariale repart à la hausse en 2020 (+3,1%).

La masse salariale enregistrerait ainsi une progression de +3 M€ (soit +3%) entre 2019 et 2020, que l'on peut expliquer comme suit :

- augmentation des assistants familiaux (2^{nde} tranche) afin de valoriser leur métier et de tenir compte de ses particularités, rappel de cotisation CNFPT, baisse des congés payés, augmentation du SMIC/Minimum garantie : + 1.277.450 €.
- refonte du régime indemnitaire de la collectivité par la mise en place du RIFSEEP : + 1.000.000 €.
- PPCR, GVT et revalorisation de l'indemnité compensant la hausse de la CSG : + 340.000 €.
- intégration des agents du SMGCO : + 350.000 €.
- CNAS : + 51.100 €

2.2.1.3 Achats : 46,3 M€ (-0,2%)

Les réflexions menées par les directions pour optimiser leurs interventions portent leurs fruits puisque le Département enregistrerait une baisse de près de -0,096 M€ entre le voté 2019 et le projet de BP2020.

Il est notamment relevé :

- -0,424 M€ proposés sur les infrastructures routières suite la diminution des frais d'actes et de contentieux, des achats des fournitures, des frais d'entretien/maintenance et la mise en place d'un nouveau marché « abribus ».
- -0,358 M€ proposés par l'enfance-famille, notamment liés à la diminution des frais de transport MNA (-0,156 M€) et la mise en œuvre des AEMO (-0,166 M€).
- +0,171 M€ sur les ressources naturelles dont +0,228 M€ pour le canal d'Orléans.
- +0,609 M€ pour les collèges dont +0,402 M€ pour l'achat d'énergie/fluide (prix en augmentation de +15%) et +0,217 M€ pour la restauration en liaison froide du fait de l'augmentation du nombre de collèges bénéficiant du service.

Enfin, un effort important a été réalisé pour réduire les achats liés au fonctionnement interne de l'institution, dont notamment -0,037 M€ pour les moyens généraux, -0,145 M€ pour les systèmes d'information, -0,113 M€ pour la communication, -0,044 M€ pour la direction des ressources humaines. Le recours aux prestations intellectuelles est également en net recul avec -0,103 M€ sur les prestations d'études/audits/évaluations.

2.2.1.4 Frais financiers : 11,2 M€ (-8,3%)

Les hypothèses retenues en matière d'évolution des charges financières amènent à évaluer les frais financiers à 11 202 125 € contre 12 217 831 € au budget voté 2019 :

Compte	Intitulé de la dépense	Voté 2019 (BP+DM)	BP 2020	variation
66111	Intérêts d'emprunts – dette actuelle	5 335 388	4 870 000	-8,72%
6688	autres frais financiers	856 532	850 000	-0,76%
6615	intérêts sur lignes de trésorerie	4 962	5 000	0,76%
66112	ICNE	- 207 509	-116 736	+43,74%
6618	PPP et BEA - charges intérêts	6 228 458	5 593 861	-10,18%
Total		12 217 831	11 202 125	-8.31%

Ainsi, **au projet de BP 2020, les intérêts d'emprunt (corrigés des ICNE) baissent de 7,3%** en raison de la conjugaison de différents facteurs (poursuite de l'amortissement des emprunts à échéances constantes, extinction de deux emprunts et taux intérêts faibles). En outre, les emprunts souscrits au cours de l'exercice 2019 pour 65M€ affichent des taux d'intérêts très performants.

Le taux moyen de la dette est passé de 3,4% au 1^{er} janvier 2019 à 2,9% au 1^{er} janvier 2020 soit un gain de 50 points de base.

Les intérêts de la dette future seront ajustés en DM en fonction des emprunts souscrits en fin d'année 2020.

Les autres frais financiers correspondant aux swaps et à des indemnités (6688) sont en diminution 0,8% du fait de la diminution de l'encours et du maintien des taux bas. Les intérêts sur lignes de trésorerie (article 6615) restent inchangés et limités du fait du recours au NEU CP comme instrument principal de trésorerie.

Enfin la baisse de 10,1% sur les intérêts relatifs aux contrats PPP et BEA s'explique par l'amortissement du capital.

2.2.1.5 Les autres dépenses de fonctionnement : 11,9 M€ (2,7%)

- **Atténuations de produits : 10,3 M€ (+2,4%) :**

L'atténuation de produits se ventile ainsi en parallèle de l'inscription en recettes (cf. partie 1.1.3.2), dont :

- **9 663 828 €** reversement au titre des quatre fonds de péréquation : DMTO 1, fonds de solidarité, fonds de soutien interdépartemental et CVAE
- **620 900 €** : reversement CAUE (identique en recettes).

- **Compte de dépenses imprévues : 1 M€**

Ce compte permet de faire face à des dépenses qui, par leur nature, n'ont pas pu faire l'objet d'une inscription au BP.

- **Impôts : 0,3 M€ (+17%)**

Ce poste de dépenses concerne principalement les impôts directs, les taxes foncières et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- **Groupes élus : 0,1 M€**

Chaque année, le montant affecté pour les frais de fonctionnement des groupes élus est proposé à hauteur de 100 000€, stable par rapport aux exercices antérieurs.

- **Charges exceptionnelles : 0,061 M€ (-37%)**

Ces charges regroupent en majorité les titres annulés sur exercices antérieurs (0,053 M€) et des crédits au titre des prix alloués sur la politique culturelle.

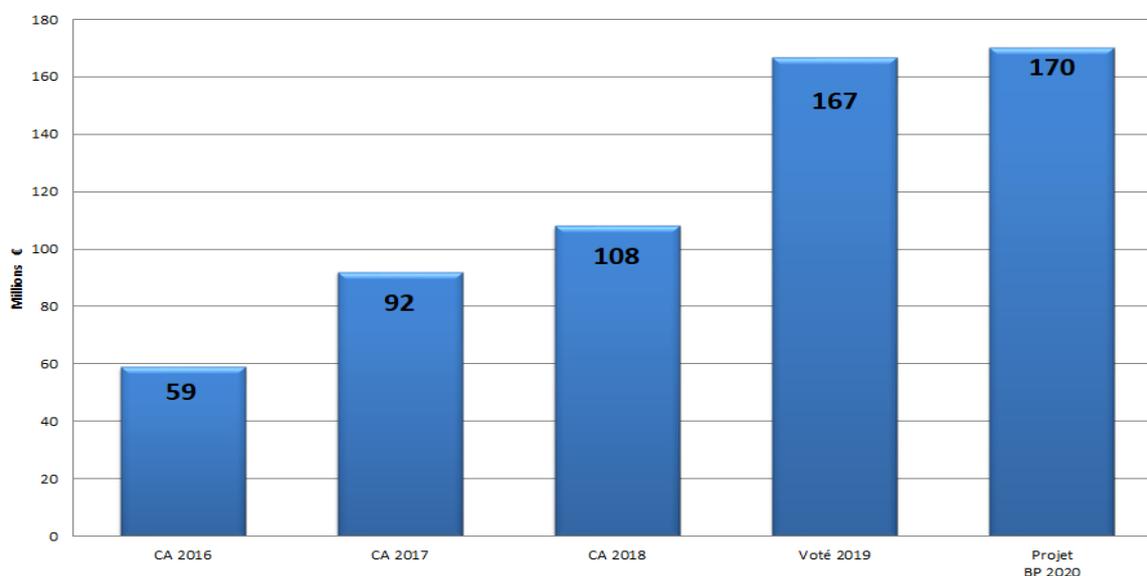
2.2.2 Les dépenses d'investissement : 206,2 M€ (+4,2%)

Les dépenses d'équipement hors dette s'élèvent à **170 236 959 €** soit une progression de **2,1%**.

LIBELLES	CA 2018	VOTE 2019	Projet de BP 2020	% Projet BP 2020 / voté 2019
DEPENSES D'EQUIPEMENT	107 957 589 €	166 822 780 €	170 236 959 €	2,05%
Equipements départementaux et opérations pour comptes de tiers	75 422 293 €	104 907 672 €	118 017 242 €	12,50%
Programmes d'aides	31 075 051 €	58 368 903 €	50 126 905 €	-14,12%
<i>dont aides aux communes et structures intercommunales</i>	16 774 591 €	38 458 590 €	24 537 015 €	-36,20%
<i>dont autres</i>	14 300 460 €	19 910 313 €	25 589 890 €	28,53%
Autres dépenses d'investissement	1 460 245 €	3 546 205 €	2 092 812 €	-40,98%
EQUILIBRE DU COMPTE DE TIERS	0 €	345 000 €	3 316 000 €	861,16%
REMBOURSEMENT DU CAPITAL AVEC DETTE PPP	45 343 618 €	30 841 190 €	32 664 903 €	5,91%
<i>dont dette propre</i>	38 331 779 €	23 921 324 €	25 223 704 €	5,44%
<i>dont redevance investissement PPP</i>	6 629 888 €	6 517 431 €	7 016 801 €	7,66%
<i>dont redevance investissement BEA</i>	381 500 €	402 378 €	424 398 €	5,47%
TOTAL INVESTISSEMENT avec remboursement du capital dette PPP et BEA	153 301 207 €	198 008 970 €	206 217 862 €	4,15%

Le graphique ci-dessous retrace l'ensemble des dépenses d'équipement dans le Département du Loiret depuis 2016. Ainsi, depuis 2017, le Département amorce une reprise de l'investissement massive conformément aux engagements du projet de mandat.

Dépenses d'équipement du Département sur le territoire depuis 2016



2.2.2.1 Au titre des opérations en maîtrise d'ouvrage (dépenses d'équipement et opérations pour compte de tiers): 118 M€ (+ 12,5%)

En 2020, le Département investira massivement en tant que maître d'ouvrage dans le champ de ses compétences obligatoires avec **une priorité donnée à la qualité de vie des collégiens (47,1 M€) et à l'amélioration des infrastructures (46,7 M€)**

Libellé des opérations en maîtrise d'ouvrage significatives	Montant (en €)
Collèges	47 100 000
Construction collège Nord Est	20 000 000
Construction 2 collèges Pithiviers	7 000 000
GER collèges	4 152 000
Restructuration DP Beaugency	3 000 000
Collèges - groupes froids	2 402 000
Extension collège Tigy et DP	1 800 000
Renouvellement équipements collèges	1 300 000
Construction bâtiment Collège J. Joudiou Châteauneuf-sur-Loire	1 200 000
Matériels informatique des collèges	1 100 000
THD - Wifi des collèges	600 000
Plan vigipirate sécurisation des collèges	500 000
Divers	4 046 000
Infrastructures	46 660 900
Programme pluriannuel d'amélioration des chaussées (PPAC) - 2015	16 000 000
RD 921 Jargeau - franchissement de Loire	5 280 000
Pont de Châtillon-sur-Loire	5 440 000
RD2060 - échangeur de Fay aux Loges	3 600 000
RD927 déviation de Bazoches les Gallerandes	3 345 000
RD 2020 / 954 giratoire à Artenay	1 600 000
Renforcement structure de chaussées	1 000 000
Aménagement de sécurité en agglomération	1 000 000
Pont Bardin Amilly	1 300 000
Entretien spécialisé des ouvrages d'art	1 300 000
RD 2020 - passage inférieur à Artenay	850 000
RD59 -carrefour giratoire de Sully sur Loire	815 000
Travaux d'accompagnement et investigation	650 000
Divers	4 480 900
Ressources naturelles	4 436 848
Canal d'Orléans (amélioration, véloroute et rénovation ouvrage d'art)	3 355 000
Loire à vélo - pont rail entre St Père S/ Loire et Sully s/ Loire	700 000
Aménagement courant parcs ENS	280 000
Véloroute Loing Briare	100 000
Acquisition matériels déchets	1 848
Garantir la distribution d'électricité	4 000 000
Travaux de renforcement, esthétique et de sécurisation	4 000 000
Autres	15 819 494
THD	5 070 540
Travaux divers sur les bâtiments administratifs	2 735 000
Acquisitions diverses en Informatique (infrastructures, reprographie, téléphonie...)	2 330 280
Construction bâtiment des Archives	2 000 000
Gestion du parc automobile	1 525 000
GER Châteaux	350 500
Divers	1 808 174
	118 017 242

2.2.2.2 Au titre des programmes d'aides : 50,1 M€ (-14,1%)

La ventilation par type de bénéficiaire figure ci-dessous, on notera la place prépondérante des communes et des EPCI (24,5 M€) au sein de ces programmes d'aides, qui représente 49% du volume total. La baisse de 37% des aides aux communes entre 2019 et 2020 a pour origine un versement du Département plus important en 2019 au titre des projets « COMET » et « MOB » (15 M€) que prévu en 2020 (9M€).

Par ailleurs la progression importante relevée au titre des «établissements publics locaux » s'explique principalement par deux facteurs :

- l'inscription en 2020 d'une subvention au SDIS de 3 M€ pour le financement de la réalisation de divers centres d'incendie et de secours et de travaux de gros entretien renouvellement (GER) sur l'ensemble des CIS départementaux ;
- Le financement du plan EPHAD (+1,2 M€)

Bénéficiaires de l'aide	CA 2018	VOTE 2019	Projet de BP 2020	Ecart Projet BP 2020/ voté 2019	% évolution Projet BP 2020/ voté 2019
Etat	431 384 €	462 000 €	359 000 €	-103 000 €	-22,29%
Communes et structures intercommunales	16 774 591 €	38 458 590 €	24 537 015 €	-13 921 575 €	-36,20%
Autres groupements de collectivités	160 000 €	40 000 €	40 000 €	-40 000 €	-100,00%
Autres établissements publics locaux	3 301 977 €	3 962 253 €	8 249 608 €	4 287 355 €	108,20%
Organismes publics divers	759 539 €	769 219 €	1 193 374 €	424 155 €	55,14%
<i>Sous total</i>	<i>21 427 490 €</i>	<i>43 692 062 €</i>	<i>34 338 997 €</i>	<i>-9 353 065 €</i>	<i>-21,41%</i>
Personnes de droit privé	8 864 705 €	13 832 985 €	14 994 856 €	1 161 871 €	8,40%
Etablissements scolaires	782 857 €	843 856 €	793 052 €	-50 804 €	-6,02%
Equilibre des comptes de tiers	0 €	345 000 €	3 316 000 €	2 971 000 €	861,16%
TOTAL	31 075 051 €	58 713 903 €	53 442 905 €	-5 270 998 €	-8,98%
TOTAL hors équilibre compte 45	31 075 051 €	58 368 903 €	50 126 905 €	-8 241 998 €	-14,12%

Le Département confirme ainsi **son rôle de garant des solidarités territoriales** à travers notamment **les fonds de mobilisation en faveur des territoires (20,7 M€ avec un montant d'AP de 33,7 M€) et la poursuite du développement du réseau THD (10,3 M€).**

Libellé des programmes d'aides significatifs -projet BP 2020	Montant (en €)
Mobilisation du département en faveur des territoires	20 701 000
<i>Dont Fonds départemental de soutien aux projets structurants volet 2</i>	3 500 000
<i>Dont Fonds départemental d'aide à l'équipement communal volet 3</i>	5 451 000
<i>et Aide aux communes à faible population (volet 3) bis</i>	1 250 000
<i>et Travaux sur voirie départementale (volet 3) ter</i>	500 000
<i>Dont Fonds de soutien des projets à rayonnement départemental volet 4</i>	10 000 000
THD	10 250 000
Contribution au SDIS	4 838 000
Accompagnement à la création d'établissement pour les PH	3 550 500
Travaux EHPAD	3 364 848
Habitat- Parc privé et social	2 142 074
Infrastructures routières dont développement du réseau de Orléans Métropole	1 335 390
Aides communes et EPCI travaux d'équipements sportifs	716 937
Equipements des collèges	680 000
Eau	513 000
Aides aux musées	478 045
Travaux Levées de la Loire	227 000
Aides monuments historiques publics, privés et patrimoine non protégé	221 326
Aide fonds de développement Intercommunal (FDDI)	170 000
Collèges privés- dotations annuelles	113 052
Divers	825 733
Total	50 126 905

2.2.2.3 Autres dépenses d'investissement : 2,1 M€ (-41%)

Le tableau ci-dessous détaille les autres dépenses d'investissement.

LIBELLES	CA 2018	VOTE 2019	Projet de BP 2020	% Projet BP 2020 / voté 2019
Autres dépenses d'investissement	1 460 245 €	3 546 205 €	2 092 812 €	-40,98%
<i>dont avances ZAC Portes du Loiret, ZAE de Gidy et Limère</i>	<i>879 502 €</i>	<i>1 864 785 €</i>	<i>17 712 €</i>	<i>-99,05%</i>
<i>dont dépenses imprévues</i>	<i>0 €</i>	<i>920 000 €</i>	<i>1 000 000 €</i>	<i>8,70%</i>
<i>dont PPP et BEA</i>	<i>553 711 €</i>	<i>689 420 €</i>	<i>825 100 €</i>	<i>19,68%</i>
<i>dont autres</i>	<i>27 032 €</i>	<i>72 000 €</i>	<i>250 000 €</i>	<i>247,22%</i>

L'avance du département vers les budgets annexes diminuent à hauteur de 99% suite à la cession de terrains sur le budget annexe des Portes du Loiret pour un montant de 3,1 M€ ce qui permet d'annuler l'avance et de percevoir le solde par ailleurs indiqué en recette, et à la fin des travaux sur le budget annexe de la ZAE de Gidy.

Par ailleurs afin d'avoir une **vision exhaustive des redevances dues au titre des PPP et BEA**, les éléments retranscrits dans le tableau ci-dessous reprennent les montants contractuels inscrits en **investissement et en fonctionnement** au titre du **BP 2020**.

PPP	Redevance d'investissement BEA gendarmeries et collèges (capital et dette). Projets livrés Compte 1675	Redevance grosses réparations (collèges) Compte 2764	Total Investissement	Redevance - charges d'intérêts de la dette - Compte 6618	Redevance de maintenance Compte 611	Total fonctionnement	Entretien et réparation Compte 615221
Collèges	7 016 801,00 €	678 500,00 €	7 695 301,00 €	5 090 492,00 €	2 875 000,00 €	7 965 492,00 €	54 500,00 €
Collège Ste Geneviève des Bois	1 006 158 €	177 000 €	1 183 158 €	714 182 €	415 000 €	1 129 182 €	7 500 €
Collège MSA	1 682 601 €	220 000 €	1 902 601 €	989 131 €	650 000 €	1 639 131 €	12 000 €
Collège P5C	4 328 042 €	281 500 €	4 609 542 €	3 387 179 €	1 810 000 €	5 197 179 €	35 000 €
Gendarmeries	424 398,00 €	146 600,00 €	570 998,00 €	503 369,00 €	99 700,00 €	603 069,00 €	0,00 €
Briare	158 042 €	55 600 €	213 642 €	190 733 €	36 000 €	226 733 €	
Châteauneuf/Loire	169 226 €	59 000 €	228 226 €	201 547 €	36 000 €	237 547 €	
Château-Renard	97 130 €	32 000 €	129 130 €	111 089 €	27 700 €	138 789 €	
TOTAUX	7 441 199,00 €	825 100,00 €	8 266 299,00 €	5 593 861,00 €	2 974 700,00 €	8 568 561,00 €	54 500,00 €
Loyer d'investissement 2020			8 266 299,00 €	Loyer fonctionnement 2020		8 568 561,00 €	

2.2.2.4 Emprunts (hors autre dette et dépôts et cautionnements reçus) : 32 664 903 M€ (+ 5,9%)

Le tableau ci-dessous montre les évolutions des dépenses en matière de remboursement du capital de la dette :

Compte	Intitulé de la dépense	Voté 2019 (BP+DM)	BP 2020	variation
1641	Emprunts en euros	16 052 482	20 370 000	+26,9%
16441	Emprunts revolving	7 868 842	4 853 704	-38,3%
1675	PPP et BEA - redevance d'investissement	6 919 809	7 441 199	+7,5%
Total		30 841 133	32 664 903	+5,9%

La hausse de 26,9% à l'article 1641 résulte de la souscription de trois emprunts : un en fin d'année 2018 (30M€) et deux fin d'année 2019 (35M€) dont le remboursement du capital débute en 2020 pour un montant total de 4,1M€.

Le remboursement en capital de la dette future sera ajusté en DM au regard de l'emprunt contracté en cours d'exercice.

Les dépenses liées aux emprunts revolving affichent une diminution de 38,3% du fait de la clôture de deux emprunts arrivés à leur terme (en 2019, les échéances cumulées de ces deux emprunts s'élevaient à 3M€).

Les grands équilibres du projet de budget primitif 2020

Les grands équilibres du projet de budget primitif 2020 : **un taux d'épargne de 12,9% et une capacité de désendettement contenue à 6,4 années**, sur la base d'une mobilisation de l'emprunt d'équilibre dans sa globalité.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Voté 2019 + projet de DM3 2019)	Projet BP 2020
RECETTES D'EXPLOITATION	589 636 681,68	598 570 821,49	586 217 767,90	562 258 958,00	575 530 705,00	572 137 941,00
DEPENSES D'EXPLOITATION	489 924 025,51	493 156 072,43	495 895 533,64	483 546 492,00	489 471 133,00	487 393 102,00
AUTOFINANCEMENT BRUT	83 706 879,40	88 128 381,96	77 072 517,99	66 173 812,00	74 264 733,00	73 837 714,00
TAUX D'EPARGNE BRUTE (%)	14,2	14,7	13,1	11,8	12,9	12,9
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 492 438,13	2 747 115	4 403 817	500 680,00	1 259 191,00	266 858,00
SOLDE SUR PROVISION	0	39 738	170 000	0,00	235 136,00	0,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	36 375 024,25	57 285 802,07	45 343 166,99	30 841 133,00	30 841 133,00	32 664 903,00
AUTOFINANCEMENT NET	48 824 293,28	33 629 433,10	36 303 168,24	34 833 359,00	43 917 927,00	40 439 669,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT	27 405 958,27	28 069 086,08	29 177 350,99	38 129 933,00	38 061 690,00	39 898 250,00
RESULTAT REPORTE	-896 264	16 487 451	-13 696 617	0,00	-26 173 688,00	0,00
FINANCEMENT DISPONIBLE	75 333 988	78 185 970,23	51 783 902,23	72 963 292,00	55 805 929,00	80 337 919,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors équilibre compte 45)	58 846 537,61	91 882 587,58	107 957 589,38	151 666 258,00	166 822 780,00	170 236 959,00
Equipements départementaux	30 043 887,80	57 388 247,74	74 651 600,90	108 892 013,00	103 162 672,00	114 701 242,00
Opérations pour compte de tiers	375 489,00	533 584,10	770 692,01	1 887 000,00	1 745 000,00	3 316 000,00
Programmes d'aides	26 897 954,38	32 782 770,21	31 075 051,47	39 025 780,00	58 368 903,00	50 126 905,00
Autres dépenses d'investissement	1 529 206,43	1 177 985,53	1 460 245,00	1 861 465,00	3 546 205,00	2 092 812,00
Equilibre du compte 45	0,00	0,00	0,00	487 000,00	345 000,00	3 316 000,00
EMPRUNTS HORS REFINANCEMENT	0	0,00	30 000 000,00	79 189 966,00	111 361 851,00	93 215 040,00
Encours de dette au 31/12	454 130 954,43	396 845 603,00	381 502 436,01	429 851 269,01	415 661 303,01	476 211 440,01
CAPACITE DE DESENETTEMENT AU 31/12	5,4	4,5	4,9	6,5	5,6	6,4

3 Présentation du projet de budget 2020 par politique

Dépenses

	Fonctionnement				Investissement			
	CA 2018	Voté 2019	Projet de BP-CP pour 2020	Evolution en % BP-CP2020 / Voté 2019	CA 2018	Voté 2019	Projet de BP-CP pour 2020	Evolution en % BP-CP2020 / Voté 2019
A01 - TRANSPORTS	11 105,09	42 411,00		-100,00%				
A02 - INFRASTRUCTURES	8 572 915,54	7 887 577,00	7 601 192,00	-3,63%	40 122 542,36	46 261 771,00	48 246 290,00	4,29%
A03 - TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION	367 703,66	404 500,00	426 500,00	5,44%	12 031 488,64	13 208 701,00	15 410 540,00	16,67%
A04 - DEVELOPPER OFFRE ET QUALITE DE L'HABITAT	130 610,00	135 610,00	5 161 499,00	3 706,13%	676 159,20	987 131,00	2 142 074,00	117,00%
A05 - PREVENIR ET REDUIRE LA VULNERABILITE	19 615 450,54	20 043 441,00	20 905 836,00	4,30%	2 867 201,44	3 055 097,00	6 087 998,00	99,27%
A06 - DIFFUSER AMENAGEMENT DYNAMIQUE/EQUILIBRE	889 027,09	1 065 485,00	974 213,00	-8,57%	949 236,52	984 448,00	614 898,00	-37,54%
B01 - FACILITER AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES	70 885 301,44	71 038 007,00	71 244 050,00	0,29%	2 131 803,03	4 059 005,00	3 544 848,00	-12,67%
B02 - PERSONNES HANDICAPEES	92 280 102,01	86 975 724,00	79 448 577,00	-8,65%		3 550 500,00	3 550 500,00	0,00%
B03 - INSERTION	99 498 434,59	101 532 613,00	97 703 623,00	-3,77%				
B04 - PROTEGER L'ENFANCE ET LA FAMILLE	49 330 401,39	46 347 534,00	46 965 433,00	1,33%	26 043,45	107 000,00	31 068,00	-70,96%
C01 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL	3 028 389,75	3 089 421,00	3 186 022,00	3,13%	2 434 515,62	2 646 002,00	3 637 547,00	37,47%
C02 - SOUTENIR ACTIONS EN DIRECTION JEUNESSE+	647 435,08	625 000,00	637 800,00	2,05%				
C03 - RENFORCER LA PRATIQUE SPORTIVE	3 223 661,36	3 124 510,00	3 099 510,00	-0,80%	1 624 825,39	1 073 637,00	716 937,00	-33,22%
C04 - CONSTRUIRE DES ACTIONS DE COOPERATION	20 047,50	41 980,00	34 100,00	-18,77%				
D01 - EAU	232 446,99	245 681,00	217 930,00	-11,30%	435 619,58	563 072,00	516 500,00	-8,27%
D02 - GARANTIR LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	50 341,14	133 600,00	118 600,00	-11,23%	3 844 858,52	4 150 000,00	4 000 000,00	-3,61%
D03 - PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES	1 352 454,74	1 443 874,00	1 451 988,00	0,56%	3 758 014,33	9 544 825,00	4 611 048,00	-51,69%
E01 - FAVORISER LES ACTIVITES AGRICOLES	319 180,00	314 820,00	339 620,00	7,88%	409 672,36	621 250,00	470 000,00	-24,35%
E02 - FAVORISER LE DYNAMISME ECONOMIQUE	410 821,62	352 750,00	357 750,00	1,42%	1 068 158,42	2 091 085,00	27 712,00	-98,67%
E03 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TOURISME	2 183 393,07	2 013 650,00	1 597 550,00	-20,66%	232 032,00	407 054,00	8 565,00	-97,90%
F01 - REUSSITE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	24 150 482,05	23 616 892,00	23 579 677,00	-0,16%	23 649 885,09	38 466 286,00	55 588 353,00	44,51%
F02 - RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUP	46 620,00	27 000,00		-100,00%	329 715,70			
G01 - OPTIMISER LES MOYENS DE L'INSTITUTION	6 094 190,58	5 916 547,00	5 699 135,00	-3,67%	2 404 055,57	1 784 400,00	1 612 000,00	-9,66%
G02 - VALORISER L'ACTIVITE DE L'INSTITUTION	1 184 791,17	1 087 538,00	1 000 650,00	-7,99%	63 242,12	82 556,00	80 000,00	-3,10%
G03 - ASSURER LES CONTROLES INTERNES	205 105,72	130 000,00	119 279,00	-8,25%				
G04 - PILOTER LA STRATEGIE BUDGETAIRE	19 482 775,55	17 118 932,00	16 715 472,00	-2,36%	49 507 444,05	58 959 324,00	50 240 704,00	-14,79%
G05 - DEVELOPPER LES COMPETENCES HUMAINES	100 087 467,28	102 658 446,00	105 565 500,00	2,83%	4 962,48	15 000,00	15 000,00	0,00%
G07 - ADAPTER LE PATRIMOINE AUX BESOINS	2 893 115,42	3 316 201,00	3 226 950,00	-2,69%	2 728 091,16	2 957 373,00	2 735 000,00	-7,52%
G08 - OPTIMISER LES SYSTEMES D 'INFORMATIONS	2 460 667,27	2 424 327,00	2 270 670,00	-6,34%	1 986 969,34	2 433 396,00	2 330 280,00	-4,24%
G09 - DEVELOPPER DURABLEMENT LE LOIRET	994,53				14 220,00			
Total	509 655 432,17	503 154 071,00	499 649 126,00	-0,70%	153 300 756,37	198 008 913,00	206 217 862,00	4,15%

Recettes

	Fonctionnement				Investissement			
	CA 2018	Voté 2019	Projet de BP-CP pour 2020	Evolution en % BP-CP2020 / Voté 2019	CA 2018	Voté 2019	Projet de BP-CP pour 2020	Evolution en % BP-CP2020 / Voté 2019
A01 - TRANSPORTS	47,07	36 042,00		-100,00%				
A02 - INFRASTRUCTURES	960 273,91	913 279,00	870 000,00	-4,74%	6 904 253,73	3 361 541,00	2 388 814,00	-28,94%
A03 - TECHNOLOGIE INFORMATION ET COMMUNICATION	584 300,00	360 000,00	450 000,00	25,00%	4 615 626,26	8 795 195,00	7 946 543,00	-9,65%
A04 - DEVELOPPER OFFRE ET QUALITE DE L'HABITAT			1 241 442,00		497 530,42	592 258,00	585 235,00	-1,19%
A05 - PREVENIR ET REDUIRE LA VULNERABILITE	52 313,34	89 397,00	120 500,00	34,79%		107 660,00	107 660,00	0,00%
A06 - DIFFUSER AMENAGEMENT DYNAMIQUE/EQUILIBRE	1 281 590,61	1 049 402,00	1 122 293,00	6,95%		22 720,00		-100,00%
B01 - FACILITER AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES	33 197 693,09	28 059 532,00	28 106 000,00	0,17%	300,00			
B02 - PERSONNES HANDICAPEES	22 748 006,99	15 331 715,00	7 470 264,00	-51,28%				
B03 - INSERTION	43 690 781,33	43 594 239,00	42 653 243,00	-2,16%				
B04 - PROTEGER L'ENFANCE ET LA FAMILLE	2 742 832,59	3 669 271,00	3 662 290,00	-0,19%				
C01 - FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL	838 233,16	757 839,00	780 242,00	2,96%	69 818,81	13 448,00		-100,00%
C02 - SOUTENIR ACTIONS EN DIRECTION JEUNESSE+	6 677,50							
C03 - RENFORCER LA PRATIQUE SPORTIVE	1 250,00	1 000,00		-100,00%				
C04 - CONSTRUIRE DES ACTIONS DE COOPERATION	2 000,00							
D01 - EAU	290 141,66	228 206,00	108 893,00	-52,28%				
D02 - GARANTIR LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	13 071 362,41	12 224 243,00	12 050 000,00	-1,43%	2 363 631,63	2 260 000,00	2 260 000,00	0,00%
D03 - PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES	6 283 232,25	4 599 119,00	4 952 000,00	7,67%	369 931,86	1 711 076,00	1 450 700,00	-15,22%
E01 - FAVORISER LES ACTIVITES AGRICOLES	800,00							
E02 - FAVORISER LE DYNAMISME ECONOMIQUE	344 492,17	222 480,00		-100,00%	1 200 110,00	576 464,00	1 199 448,00	108,07%
E03 - DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TOURISME	2 422,26							
F01 - REUSSITE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	4 042 790,95	3 737 070,00	3 730 000,00	-0,19%	3 238 434,61	4 483 623,00	3 083 623,00	-31,22%
F02 - RECHERCHE INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUP								
G01 - OPTIMISER LES MOYENS DE L'INSTITUTION	151 150,50	191 862,00		-100,00%		120 764,00		-100,00%
G02 - VALORISER L'ACTIVITE DE L'INSTITUTION		535,00		-100,00%				
G03 - ASSURER LES CONTROLES INTERNES	138 760,48	31 020,00		-100,00%				
G04 - PILOTER LA STRATEGIE BUDGETAIRE	455 703 141,09	459 536 504,00	461 875 207,00	0,51%	39 897 227,65	126 263 775,00	110 831 040,00	-12,22%
G05 - DEVELOPPER LES COMPETENCES HUMAINES	1 392 653,12	656 155,00	1 446 764,00	120,49%	20 238,12	10 177,00	10 000,00	-1,74%
G07 - ADAPTER LE PATRIMOINE AUX BESOINS	3 638 345,26	2 482 253,00	1 981 360,00	-20,18%	247,90	992 840,00	3 250 227,00	227,37%
G08 - OPTIMISER LES SYSTEMES D 'INFORMATIONS	136 475,66	141 968,00	133 200,00	-6,18%		112 000,00		-100,00%
G09 - DEVELOPPER DURABLEMENT LE LOIRET								
Total	591 301 767,40	577 913 131,00	572 753 698,00	-0,89%	59 177 350,99	149 423 541,00	133 113 290,00	-10,92%

Annexe 2 : Budget Primitif 2020 consolidé

DEPENSES (mouvements réels)	RECETTES (mouvements réels)	Subvention d'équilibre / Avance du budget principal vers les budgets annexes	Reversement / remboursements des budgets annexes vers le budget principal
BUDGET PRINCIPAL : 705 866 988 €	BUDGET PRINCIPAL : 705 866 988 €	/	/
Investissement : 206 217 862 €	Investissement : 133 113 290 €		
Fonctionnement : 499 649 126 €	Fonctionnement : 572 753 698 €		
MAISON DE L'ENFANCE : 4 663 345 €	MAISON DE L'ENFANCE : 4 663 345 €	MAISON DE L'ENFANCE : 4 578 162 €	/
Investissement : 30 000 €			
Fonctionnement : 4 633 345 €	Fonctionnement : 4 663 345 €		
ZAC DE LIMERE : 10 000 €	ZAC DE LIMERE : 10 000 €	ZAC DE LIMERE : 10 000 €	
Investissement : 10 000 €	Fonctionnement : 10 000 €		
BOUTIQUE DU CHÂTEAU DE CHAMEROLLES : 76 310 €	BOUTIQUE DU CHÂTEAU DE CHAMEROLLES : 76 310 €	/	/
Investissement : 500 €	Investissement : 0 €		
Fonctionnement : 75 810 €	Fonctionnement : 76 310 €		
BOUTIQUE DU CHÂTEAU DE SULLY/LOIRE : 98 366 €	BOUTIQUE DU CHÂTEAU DE SULLY/LOIRE : 98 366 €	/	/
Investissement : 1 411 €	Investissement : 0 €		
Fonctionnement : 96 955 €	Fonctionnement : 98 366 €		
FESTIVAL DE SULLY/LOIRE : 516 180€	FESTIVAL DE SULLY/LOIRE : 516 180 €	FESTIVAL DE SULLY/LOIRE : 240 000 €	/
Fonctionnement : 516 180€	Fonctionnement : 516 180 €		
ZAC PORTES DU LOIRET : 3 120 640 €	ZAC PORTES DU LOIRET : 3 120 640 €	ZAC PORTES DU LOIRET : 874 410 €	
Investissement : 874 410 €	Investissement : 0 €		
Fonctionnement : 2 246 230 €	Fonctionnement : 3 120 640 €		
ZAE DE GIDY : 17 787 €	ZAE GIDY : 17 787 €	ZAE DE GIDY : 17 712 €	
Investissement : 0 €	Investissement : 17 712 €		
Fonctionnement : 17 787 €	Fonctionnement : 75 €		
TOTAL GENERAL : 714 369 616 €	TOTAL GENERAL : 714 369 616 €	TOTAL GENERAL : 4 845 874 €	TOTAL GENERAL : 874 410 €